ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵎⴳⵔⴰⴷ ⴷ ⵓⵙⵖⵍⵉⵏⵉ

المملكة المغربية
وزارة الصناعة والتجارة

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

CSNCA
المجلس الأعلى للتقييس و الشهادة بالمطابقة و الاعتماد
Conseil Supérieur de la Normalisation, de la Certification et de l'Accréditation

Projet de La Politique Nationale de la Qualité à l'horizon 2035

Sommaire

1	Contexte et organe de gouvernance	Page 4
2	Définitions	Page 7
3	Bilan de l'infrastructure qualité existante et analyse SWOT	Page 10
4	Vision et objectifs stratégiques	Page 21
5	Axes de développement et projets	Page 24
6	Dispositif de mise en œuvre et de suivi et conditions de réussite	Page 35
7	Annexes :	Page 38
	I- Listes des acronymes	Page 39
	II- Bilan Détaillé des activités de l'infrastructure qualité nationale	Page 41
	III- Plan d'action normalisation et réglementation	Page 49
	IV- Plan d'action certification	Page 67
	V- Plan d'action métrologie	Page 81
	VI- Plan d'action accréditation	Page 91
	VI- Plan d'action promotion de la qualité	Page 98

Contexte et organe gouvernance

Contexte et organe de gouvernance

Une infrastructure qualité efficiente est nécessaire pour l'amélioration du bien-être du citoyen et le bon fonctionnement des marchés intérieurs, tout en permettant de booster la compétitivité des entreprises et de favoriser l'innovation. Sa reconnaissance à l'international permet en plus d'accélérer l'accès aux marchés étrangers des biens et services.

L'infrastructure qualité repose sur la normalisation, l'accréditation, la métrologie, l'évaluation de la conformité, la surveillance du marché et la promotion de la qualité. Le développement des composantes de l'infrastructure qualité doit évoluer de manière harmonieuse, en vue d'améliorer considérablement la pénétration de la norme marocaine dans le tissu entrepreneurial local et dans le quotidien du consommateur.

Compte tenu des défis auxquels est confronté le Maroc, la qualité constitue un des piliers primordiaux pour réussir les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Une telle politique permettra d'apporter l'équilibre durable entre l'infrastructure offerte et la demande de services en matière de qualité, tout en définissant un cadre stratégique favorisant la synergie entre les différents acteurs des secteurs publics et privés dans le domaine de la qualité au Maroc.

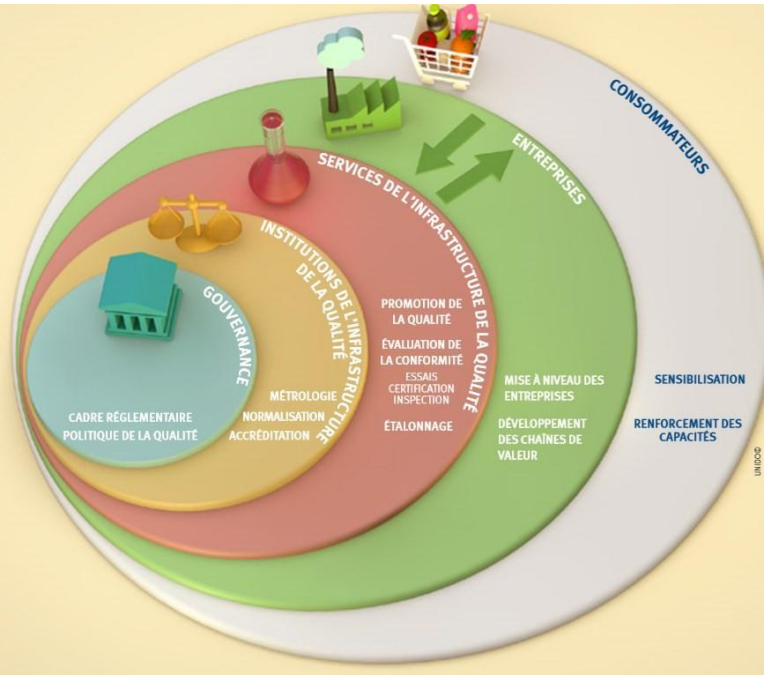

Source UNIDO

Contexte et organe de gouvernance

La Politique Nationale de la Qualité constitue un levier principal pour réussir les chantiers stratégiques de notre pays, et s'inscrit dans le cadre du déploiement du nouveau modèle de développement notamment les axes de transformation suivants :

- Une économie productive et diversifiée créatrice de valeur et d'emplois de qualité ;

- Un capital humain renforcé et mieux préparé pour l'avenir ;

- Des territoires durables et résilients, lieux d'ancrage du développement.

Le Conseil Supérieur de la Normalisation, de la Certification et de l'Accréditation (CSNCA) a été mis en place par la loi n°12.06 relative à la Normalisation, la Certification et l'Accréditation dans l'objectif d'assister le gouvernement dans la définition de la **politique nationale** relative aux composantes de l'infrastructure qualité.

Selon la loi 12.06, Le CSNCA, placé sous la présidence du chef du gouvernement, se compose de représentants des départements ministériels concernés, de la CGEM, des fédérations et des chambres professionnelles intéressées, ainsi que de représentants des syndicats des salariés, des associations de consommateurs, des établissements de la recherche scientifique et de la formation, des laboratoires et des centres techniques, des associations professionnelles et des organismes de certification, de vérification et de contrôle.

La diversité dans sa composition permet d'associer davantage le secteur privé et les partenaires dans la définition de la stratégie nationale relative à la normalisation, à la certification, à l'accréditation, la métrologie et à la promotion de la qualité, et de les impliquer dans sa mise en œuvre.

Lors de sa 3ème session, présidée par Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique sur délégation de Monsieur le Chef du Gouvernement, le Conseil a mis en place un Comité chargé de l'élaboration de la politique nationale de la qualité. Ce comité est constitué des représentants du Ministère chargé de l'Equipement, de la Fédération des Chambres Marocaines de Commerce, d'Industrie et de Services, de l'Institut Marocain de Normalisation, de l'Union Marocaine de la Qualité, de la Fédération Nationale des Associations des Consommateurs, de l'Association des Certificateurs du Maroc et des Présidents des cinq commissions spécialisées issues du Conseil à savoir :

Commission de la normalisation : La Direction Générale de l'Industrie, Ministère de l'Industrie, du Commerce ;

Commission de la certification : La Direction des Affaires Techniques et de la Qualité, Ministère chargé de l'Habitat ;

Commission de l'accréditation : La Direction de l'Evaluation des Risques et des Affaires Juridiques, Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires ;

Commission de la métrologie : Le Laboratoire National de Métrologie, Laboratoire Public d'Etudes et d'Essais ;

Commission de la promotion de la qualité : La CGEM.

Les travaux d'élaboration de la présente politique nationale de la qualité ont été menés en collaboration avec plus de 60 partenaires privés, publics et de la société civile.

Définitions

Définitions

Accréditation : Le processus par lequel une autorité reconnaît officiellement qu'un organisme d'évaluation de la conformité dispose des compétences et de l'impartialité requis pour mener des tâches spécifiques. Différente des certifications ou des agréments, l'accréditation est comparable à un processus d'audit, qui intervient comme un second niveau de contrôle. L'accréditation se place donc tout en haut de la pyramide de la confiance.

Activités d'évaluation de la conformité : L'essai, l'étalonnage, l'inspection, la certification de systèmes de management, de personnel, de produits, de processus et de services, l'organisation d'essais d'aptitude, la production de matériaux de référence.

Agrément : L'agrément est une autorisation administrative nécessaire pour l'exercice d'une activité sous contrôle règlementaire.

Certification: La certification fait référence au fait, pour un organisme de certification, de délivrer une attestation écrite justifiant qu'un produit, service, procédé, personnel, organisme ou système de management est conforme à des exigences spécifiques.

Evaluation de la conformité : Processus et procédures utilisés pour démontrer qu'un produit, un service, un système de management, un organisme ou un personnel répond à des exigences spécifiques, généralement faisant l'objet des normes. Les activités d'évaluation de la conformité sont Les exigences relatives aux activités d'évaluation de la conformité sont elles-mêmes définies dans les normes internationales, garantissant ainsi une uniformité à l'échelle mondiale et une reconnaissance mondiale des résultats.

Etalonnage : Ensemble d'opérations qui établissent, dans des conditions spécifiées, la relation entre les valeurs de la grandeur indiquée par un instrument de mesure ou système de mesure, ou les valeurs représentées par une mesure matérialisée ou un matériel de référence et les valeurs correspondantes réalisées par les normes.

Etalon national de mesure : Etalon reconnu par une décision nationale pour servir, dans un pays, comme la base d'attribution de valeurs à d'autres étalons de la grandeur concernée.

Certification : La certification fait référence au fait, pour un organisme de certification, de délivrer une attestation écrite justifiant qu'un produit, service, procédé, personnel, organisme ou système de management est conforme à des exigences spécifiques.

Infrastructure qualité : Ensemble du cadre institutionnel requis pour établir et mettre en œuvre la normalisation, la métrologie, l'accréditation, les services d'évaluation de la conformité et la promotion de la qualité nécessaires pour fournir la preuve acceptable que les produits et services satisfont aux exigences définies, qu'elles soient exigées par les autorités réglementaires ou par le marché .

Institut National de Métrologie : institution désignée par une décision nationale pour développer et maintenir les étalons nationaux de mesure pour une ou plusieurs grandeurs.

Inspection : Examen de la conception d'un produit, d'un procédé ou d'une installation et la détermination de sa conformité avec les exigences spécifiques ou, sur la base d'un jugement professionnel, avec les exigences générales.

Métrologie : La science des mesurages et ses applications. Elle comporte la métrologie légale, la métrologie industrielle et la métrologie scientifique.

Métrologie légale : Mesure couvrant les exigences techniques obligatoires. Elle s'assure que les mesures ayant trait au commerce, à l'environnement, à la santé publique et à la sécurité sont correctes.

Métrologie industrielle : Regroupe les activités de raccordement des mesures effectuées dans l'industrie, les services et le commerce aux étalons nationaux et internationaux

Métrologie scientifique : Consiste à définir les unités de mesure et les activités permettant de réaliser, de conserver et de disséminer les étalons qui matérialisent ces unités.

Normalisation : Activité d'établissement, face à des problèmes réels ou potentiels, des dispositions destinées à un usage commun et répété, visant l'obtention du degré optimal d'ordre dans un contexte donné.

Norme : Document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou leurs résultats, visant l'atteinte du degré optimal d'ordre dans un contexte donné.

Qualité de produit et/ou de service : Ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites. Une entité peut être un produit ou un service et les besoins sont habituellement traduits en caractéristiques avec des critères spécifiés.

Règlement technique : Document qui énonce un ensemble de caractéristiques d'un produit ou les procédés et méthodes de production s'y rapportant, y compris les dispositions administratives qui s'y appliquent, dont le respect est obligatoire.

Bilan de l’infrastructure qualité existante et analyse SWOT

Bilan de l'infrastructure qualité existante

Le présent bilan , à septembre 2023, tient compte uniquement des réalisations des principales institutions gérant les activités des piliers de l'infrastructure qualité qui sont logés au niveau de l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR) et de la Direction de la Protection du Consommateur, de la surveillance du marché et de la Qualité relevant du Ministère de l'Industrie et du Commerce.(voir bilan détaillé en annexe II)

IMANOR

Certification

- Plus de 800 certificats valides ;
- 41 programmes de certification ;
- Marque Nationale NM : plus de 144 produits certifiés NM (exclusivité de l'IMANOR) ;
- 117 Label Halal Maroc : IMANOR Autorité halal Nationale :

Normalisation

- Plus de 17000 normes marocaines homologuées.
- Plus de 130 commissions techniques de normalisation;
- Participation à plus de 120 instances techniques de normalisation internationales et régionales

DPCSMQ

Réglementation

- 8 réglementations techniques particulières ;
- Plus de 1110 normes marocaines d'application obligatoire ;
- 19 catégories d'Instruments de mesure réglementés

Contrôle réglementaire

- 5 organismes internationaux et 15 laboratoires agréés ;
- Produits industriels : 78476 dossiers à l'import avec constatation de 702 non conformités.
- 8214points de vente et 60 sites internet marchands
- 575 958 opérations de vérification métrologique

Métrologie

- 15 CMCs publiés
- 91 organismes agréés pour la vérification d'Instruments de Mesure Réglementés
- 562 modèles approuvés
- 19 catégories d'instrument de mesure réglementées

Accréditation

- 5 programmes d'accréditation ;
- 178 organismes accrédités ;
- Plus de 120 évaluateurs qualifiés

Analyse SWOT

1. Normalisation :

Forces :

- Le Maroc dispose d'un Organisme National de Normalisation (ONN) fonctionnel, à juste titre l'IMANOR, ainsi qu'un cadre juridique régissant l'activité de normalisation ;
- Système de normalisation national reconnu ;
- Souplesse du processus de normalisation garantissant un système plus réactif et évolutif ;
- Acteurs économiques de plus en plus conscients du rôle des normes ;
- Réglementation sur la sécurité des produits et des services en harmonie avec les standards internationaux ;
- Institution de plusieurs Commissions de Normalisation (CN) au niveau des départements concernés par les produits et services couverts par le domaine des travaux de la CN (Bonne coordination des travaux de normalisation et contact facile avec les professionnels des filières concernées) ;
- Participation du Maroc au niveau des instances de normalisation internationale (Exemple : ISO, IEC, CEN, SMIIC, etc.)
- Adoption des normes internationales au niveau national avec des adaptations si nécessaires, au contexte national :
- Organisation des secteurs, harmonisation des procédures et facilitation du commerce international ;

Faiblesses :

- Contribution du secteur privé limitée aussi bien dans les travaux de normalisation nationale qu'internationale ;
- Absence de la stratégie normalisation sectorielle ;
- Moyens limités pour le financement des analyses et des essais nécessaires pour l'élaboration de certaines normes purement marocaines ;
- Insuffisance des capacités des laboratoires pour évaluer la sécurité des produits industriels ;
- Faible communication avec les structures de recherche : les commissions de normalisation ne disposent pas toujours de toutes les données scientifiques requises pour l'élaboration de nouvelles normes ;

- Faible complémentarité entre la Réglementation et la normalisation pour faciliter l'applicabilité des textes réglementaires par les professionnels et leur utilisation par les autorités compétentes lors des contrôles des produits en référençant les normes au niveau des textes réglementaires ;

- Faible participation du Maroc aux travaux des instances de normalisation régionale et internationale : Le Maroc doit veiller au respect des spécificités techniques de ses produits lors de l'élaboration des normes au niveau international ;

- Faiblesse organisationnelle de certaines activités industrielles impactant l'évolution des travaux de normalisation dans les domaines en question ;

- Manque d'une stratégie des pouvoirs publics relative à la normalisation ;

- Manque d'une stratégie des pouvoirs publics pour la communication sur les normes.

Opportunités :

- Evolution de l'arsenal réglementaire imposant de nouvelles règles en matière de sécurité, d'environnement ou de loyauté de transaction faisant de plus en plus référence aux normes ;

- Accompagnement du projet « Made in Morocco » par le développement des normes y afférentes ;

- La normalisation est un outil incontournable pour faciliter l'accès aux marchés à l'export ;

- Une veille normative de plus en plus intégrée dans les démarches de développement des entreprises;

- Possibilité d'impliquer les instituts de recherches dans les travaux des commissions de normalisation ;

- Établir des conventions de partenariat avec des instituts de recherche ;

- S'inscrire dans le cadre des Objectifs du Développement Durable ;

Menaces :

- Recours aux normes étrangères à la place de normes marocaines applicables dans les cahiers de charges relatifs aux marchés publics ;

- Faible vérification et surveillance de l'application des normes référencées dans les cahiers de charges relatifs aux marchés publics.

2. Certification :

Forces :

- Système de certification au point sur le plan technique ;
- Existence d'une forme de présence aux niveaux régional et international de l'ensemble des composantes de l'Infrastructure qualité ;
- Adhésion/participation aux organisations régionales/internationales pertinentes spécifiques à chaque composante ;
- Compétence/expertise/expérience significative des acteurs ;
- Crédibilité du processus de certification.

Faiblesses :

- Insuffisance de l'Infrastructure d'essais identifiée entravant le développement de la qualité et de la certification ;
- Absence de politique/mécanismes pour cerner l'ensemble des moyens d'essais mobilisables (labos, entreprises, écoles et universités) ;
- Faible sollicitation/reconnaissance par les opérateurs privés et publics ;
- Faible référence à la certification dans la réglementation technique et les achats publics.

Opportunités :

- Recours aux normes, à la certification et aux essais (la lutte contre le COVID 19 , marquage Cmim des produits industriels, Made in Morocco et Banque à projets pilotée par le Ministère de l'Industrie);
- Bonne image de l'Infrastructure qualité marocaine en Afrique francophone ;
- Possibilité de renforcer/compléter l'Infrastructure qualité à travers les organisations régionales pertinentes notamment Arabes et Africaines ;
- Accords de partenariats existants et potentiels avec des pays africains ;
- Nouveaux OTC d'ordre environnemental et sociétal challengeant l'Infrastructure qualité ;
- Accessibilité à divers programmes d'assistance ;
- Mise en conformité des labels existants au Maroc par rapport aux pratiques internationales.

Menaces :

- Faible pénétration des normes via la certification : La certification n'est pas suffisamment considérée par les donneurs d'ordre publics et privés ;

- Nouveaux Obstacles Techniques au Commerce(OTC) d'ordre environnemental et sociétal pouvant grever la compétitivité des exportations marocaines ;
- Emergence de nouveaux pays africains avancés en infrastructure qualité qui pourraient concurrencer le Maroc ;
- Occupation de l'espace par des composantes de l'infrastructure qualité étrangères ;
- Multiplication des labels et agréments.

3. Métrologie :

Forces :

- Existence d'un laboratoire national de métrologie (LPEE/LNM);
- Adhésion du Maroc au BIPM en 2019, ce qui permettra de reconnaitre ses capacités en matière d'étalonnage ;
- Existence d'une vingtaine de laboratoires d'étalonnage accrédités ;
- Dynamique et engagement de la DGC/DPCSMQ pour disposer d'un système national de métrologie efficace et efficient ;
- Le Maroc Etat Membre de la convention du Mètre ;
- Un Institut National de Métrologie (LPEE-LNM) signataire de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (CIPM- MRA) ;
- Offre large de prestations en métrologie par des laboratoires d'étalonnage accrédités.

Faiblesses:

- Obsolescence du cadre légal de la métrologie ;
- Manque de visibilité sur les besoins d'étalonnage du marché ;
- Besoin de renforcer les rencontres pour la vulgarisation de la métrologie notamment l'organisation de la journée nationale de métrologie ;
- Communication et sensibilisation limitées autour de l'importance de la métrologie ;
- Absence de laboratoires désignés pour les domaines de métrologie non couverts par l'INM ;
- Indisponibilité des étalons primaires pour les domaines couverts actuellement par l'INM ;
- Insuffisance des Ressources Humaines pour le maintien et le développement de la métrologie nationale ;
- Insuffisance du développement et de l'intégration de la métrologie dans tous les domaines d'utilisation des mesurages.

Opportunités :

- Cursus de formation universitaire sur la métrologie en cours de préparation ;
- Accélération du développement des activités de contrôle légal des instruments de mesure à travers leur délégation ;
- Publication des capacités de mesure et d'étalonnage (CMCs)
- Aboutissement du partenariat entre le Ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère de l'Industrie et l'Institut National de Métrologie pour le développement des compétences en matière de métrologie à l'échelle nationale pour une formation spécifique ;
- Délégation des opérations de vérification métrologique des Instruments réglementés aux organismes de droit public ou privé ;
- Transfert des savoir-faire et offre de raccordement métrologique de niveau international à l'export

Menaces :

- Faible pénétration des normes via la certification ;
- Manque de ressources ne permettant pas le développement de la métrologie ;
- Absence de fond spécial dédié à la mise en place, au fonctionnement et au développement de la métrologie nationale.

4. Accréditation :

Forces :

- Système d'accréditation au point sur le plan technique ;
- Historique : Système national d'accréditation fonctionnel depuis près de 20 ans ;
- Réactivité aux demandes d'accréditation

Faiblesses :

- Cadre légal de l'accréditation présentant des défaillances par rapport aux exigences internationales empêchant la reconnaissance internationale ;
- Manque d'évaluateurs techniques qualifiés dans des domaines particuliers ;
- Complexité du processus d'accréditation à dématérialiser ;

- Renforcer le réseau national des évaluateurs techniques à travers la mise en place de nouveaux modules couvrant les différents référentiels ;
- Manque de ressources pour répondre à toutes les demandes

Opportunités :

- SEMAC membre de l'IAF, EA, ILAC et ARAC, IHAF, SMIIC
- Ouverture sur le marché Africain ;
- Exigence de l'accréditation par les pouvoirs publics dans le cadre de l'agrément des organismes d'évaluation de la conformité
- Lancement du projet de refonte institutionnelle de l'infrastructure qualité

Menaces :

- Recours de plus en plus aux organismes d'accréditation étrangers reconnus ;
- Risque d'impact de plus en plus important des exportations, dû à la non reconnaissance à l'international de l'accréditation.
- Confusion entre : Agrément, qualification* et accréditation.

*Le terme qualification tel qu'il est utilisé dans la Qualification et Classification des entreprises et des laboratoires de BTP

5. Promotion de la qualité :

Forces :

- Organisation de la semaine et du prix national de la qualité (Historique d'une vingtaine d'années) ;
- Organisation de plusieurs rencontres et journées relatives à la normalisation, à l'accréditation à la certification à la métrologie et à la qualité ;
- Existence de programmes d'appui pour l'accompagnement des entreprises à la mise en place de système de management de la qualité au Maroc ;
-

Faiblesses :

- Manque de synergie entre les parties prenantes en matière de promotion de la qualité ;
- Absence d'une stratégie nationale de promotion de la qualité ;
- Faible pénétration des principes de la qualité au niveau des PME et TPE ;
- Faible communication/promotion des mécanismes d'appui aux entreprises dans les

démarches qualité ;

- Absence d'un observatoire de la qualité au Maroc ;
- Pas de cursus universitaire qui intègrent des modules relatifs à la normalisation, à l'accréditation, à la certification, à la métrologie et à la qualité ;
- La R&D, l'innovation et la créativité au-delà des aspirations de l'économie marocaine ;
- Faible implication des associations professionnelles et des acteurs locaux ;
- La non adéquation de formation sur les composantes de la qualité avec l'offre ;
- L'informel.

Opportunités :

- Existence du CSNCA regroupant les différentes parties prenantes de la qualité à l'échelle nationale (public et privé et société civile);
- Développement de programme de parrainage par les grandes entreprises à l'égard de leurs fournisseurs ;
- Intégration du principe de la préférence nationale dans le cadre des marchés publics ;
- Tirer profit de la transition numérique et énergétique ;
- Prise de conscience du consommateur/client/usager ;
- Relance économique post COVID-19

Menaces:

- Risque d'impact de plus en plus important sur les exportations, dû à la faible pénétration de la qualité dans l'entreprise (PME et TPE) ;
- Manque de confiance du consommateur dans la qualité des biens et services marocains ;

Vision et objectifs stratégiques

Vision de la politique nationale de la qualité :

La politique nationale de la qualité vise à : « Disposer de produits et services conformes aux normes et aux règlements techniques pertinents et contribuer à l'amélioration de leur compétitivité sur le marché marocain, ainsi que sur les marchés régionaux et internationaux. »

Cette politique s'inscrit dans une vision plus globale qui est de contribuer au développement économique durable du Maroc à travers notamment la mise en place d'une infrastructure qualité nationale à même d'assurer la qualité des produits et services, la protection de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de la population, et favoriser la croissance économique dont l'exportation est l'un des principaux piliers.

Objectifs stratégiques de la politique nationale de la qualité :

- Asseoir une infrastructure nationale de la qualité reconnue à l'échelle régionale et internationale ;
- Garantir la cohérence entre le besoin du marché, le cadre légal et l'infrastructure qualité nationale ;
- Rehausser le niveau de pénétration des normes dans toutes les sphères de l'activité socio-économique, en particulier les moyennes et petites entreprises, afin de parvenir à une économie alliant efficacité, protection de l'environnement et protection du consommateur, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;
- Reconnaître et encourager la certification dans les achats publics, et comme preuve de conformité à la réglementation technique ;
- Renforcer la participation du secteur privé, des organisations non gouvernementales au développement de l'infrastructure qualité (par exemple en fournissant des services d'évaluation de la conformité ou de conseil) ;
- Développer davantage la promotion de la qualité au niveau des différentes régions du Royaume.

Principales orientations :

Les objectifs stratégiques de la politique nationale de la qualité sont traduits ainsi en orientations spécifiques pour chaque pilier de l'infrastructure qualité :

Pilier 1 : Normalisation :

- Etablir des stratégies sectorielles de normalisation par Département Ministériel ;
- Elaborer les normes marocaines sur la base des normes internationales, et si besoin les adapter aux spécificités marocaines pour accompagner le développement économique et social du Maroc, et notamment les politiques nationales relatives à la préférence nationale dans les marchés publics, l'efficacité énergétique et la neutralité carbone, l'import substitution et la promotion des exportations ;
- Rendre d'application obligatoire, les normes marocaines de spécifications des produits qui risquent de toucher à la santé ou la sécurité des travailleurs et consommateurs, ou à l'environnement et chaque fois qu'une telle mesure pourrait rendre les produits locaux plus compétitifs sur le marché marocain, en s'appuyant sur des modes d'évaluation de la conformité adaptés à la capacité de l'infrastructure nationale de qualité ;
- Renforcer la participation du Maroc dans les instances internationales et régionales de normalisation afin de pouvoir influencer les travaux de normalisation dans le sens de l'intérêt du Maroc le cas échéant ;
- Améliorer les outils d'information sur les normes et la réglementation technique.
- Encourager la participation des opérateurs marocains aux travaux des organisations internationales et régionales intéressées par la normalisation et la réglementation technique, notamment au niveau du continent africain ;
- Renforcer l'implication des laboratoires de référence et des instituts de recherche dans les travaux de normalisation ;
- Promouvoir la Recherche et Développement (R&D) autant que pilier du processus de la normalisation et la réglementation technique ;
- Favoriser l'implication des acteurs économiques dans le processus de normalisation et adapter les objectifs à leurs besoins ;
- Favoriser le recours aux normes dans la règlementation et la mise en œuvre des politiques publiques

Pilier 2 : Certification :

- Adopter et déployer des schémas de certification pour assurer la sécurité et la qualité, promouvoir les bonnes pratiques et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques notamment les chantiers d'import substitution, de préférence nationale dans les marchés publics, l'économie verte, et l'accompagnement des exportations ;
- Développer la certification NM pour satisfaire les besoins de la réglementation technique ;
- Développer l'infrastructure d'essais nécessaires au développement de la certification/labellisation des produits ;
- Encourager le recours à la certification afin de limiter l'utilisation des produits moins sûrs, et garantir la qualité et la sécurité notamment dans les commandes publiques ;
- Exiger que la certification requise dans les achats publics ou les actes réglementaires soit délivrée conformément à la loi 12-06, ou le cas échéant, reconnue par le SEMAC, et promouvoir cette pratique auprès des opérateurs privés ; Mettre en place davantage des labels avec les professionnels visant à améliorer l'image du produit marocain à l'échelle nationale, régionale et internationale ;
- Développer la certification des services et des compétences et encourager les acteurs à faire appel aux compétences certifiées ;
- Faciliter l'accès à la certification pour les TPEs/ PMEs y compris les coopératives dans toutes les régions du Maroc ;
- Renforcer la crédibilité et l'intégrité des certifications délivrées au Maroc ;
- Renforcer la formation et la formation continue des ressources humaines dans ce domaine

Pilier 3 : Métrologie :

- Disposer d'un Système National de Métrologie efficace permettant de répondre aux besoins économiques et industriels nationaux et régionaux par la refonte de son cadre juridique et le renforcement de la mise en œuvre de la réglementation ;
- Développer et organiser la métrologie légale, industrielle et scientifique et assurer son harmonisation avec les standards et bonnes pratiques internationales et son intégration dans le tissu industriel ;
- Assurer l'appui et le renforcement de la position des laboratoires nationaux de métrologie par domaine ;
- Développer les compétences en matière de métrologie au niveau national ;
- Sensibiliser sur l'importance de la métrologie.

Pilier 4 : Accréditation :

- Faire aboutir la reconnaissance du système national d'accréditation ;
- Elargir l'accréditation à l'ensemble des schémas d'évaluation de la conformité présentant un intérêt pour l'économie marocaine ;
- Baser les agréments des organismes d'évaluation de la conformité opérant pour le compte de l'Etat sur l'accréditation par le système national d'accréditation ;
- Renforcer la présence du Maroc dans les instances internationales et régionales d'accréditation.

Pilier 5 : Promotion de la qualité :

- Renforcer la synergie entre les composantes de l'infrastructure qualité nationale à travers la refonte institutionnelle, législative et réglementaire de cette infrastructure ;
- Promouvoir la normalisation, la certification, l'accréditation et la métrologie auprès des opérateurs publics et privés ;
- Renforcer les associations de protection de consommateur pour assurer le développement d'une culture d'exigence de la qualité des produits et des services par les consommateurs marocains ;
- Renforcer et coordonner la communication sur les mécanismes d'appui aux entreprises ;
- Renforcer la synergie entre les différents acteurs de la promotion de la qualité ;
- Renforcer les capacités au niveau du consulting et de l'accompagnement des entreprises dans le domaine de la qualité ;
- Promouvoir la culture de la qualité au niveau de l'éducation et la formation du jeune consommateur ;
- Développer la recherche scientifique dans le domaine de la qualité des produits de consommation ;
- Développer la culture et les démarches qualité dans les différents secteurs d'activité ;
- Promouvoir l'information et la formation dans le domaine de la qualité
- Renforcer les capacités des composantes de l'infrastructure qualité

Axes de développement et Projets

Axes de développement et projets de la politique nationale de la qualité :

Les objectifs stratégiques et les orientations de chaque pilier de l'infrastructure qualité nationale en été décliné en 32 axes de développement et 126 projets répartis comme suit :

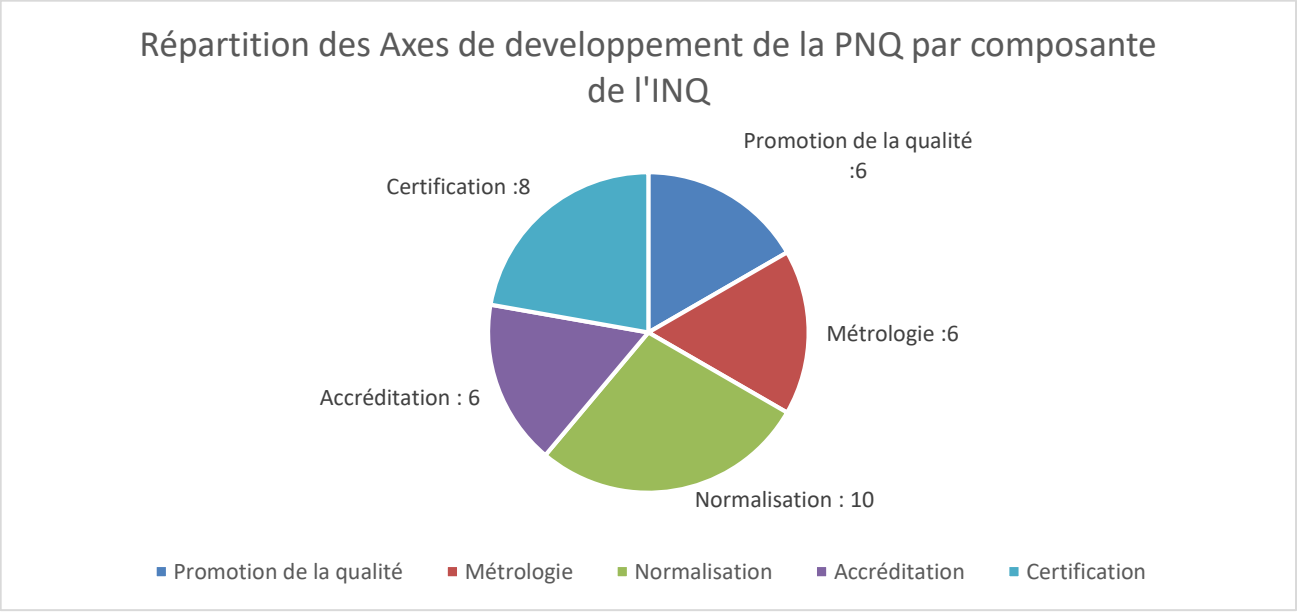

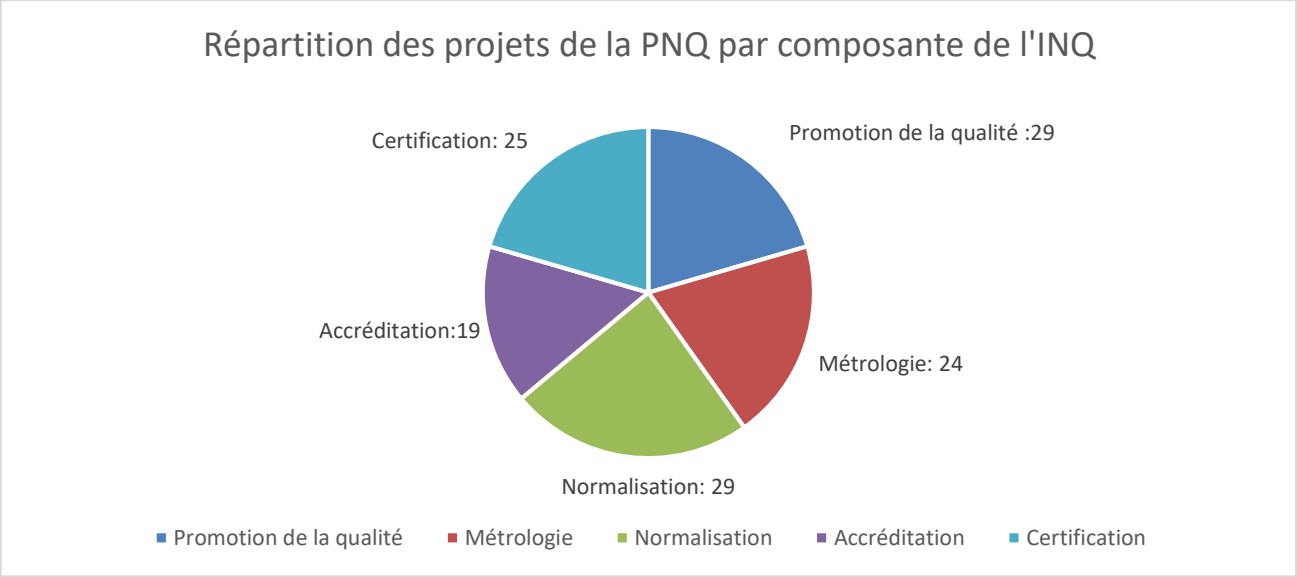

1- Normalisation :

Les axes de développement déclinés en projets relatifs au volet normalisation sont :

Axes de développement	Projets
1- Révision du cadre juridique	1.1- Révision de la loi 24 – 09 pour y introduire le concept de l'avis technique permettant d'attester la conformité des produits non normalisés
	1.2- Effectuer une analyse réglementaire au niveau des différents départements ministériels qui ont des attributions de contrôle réglementaire de produits spécifiques, tout en assurant une veille réglementaire internationale qui permet de mettre en exergue entre autres les produits pouvant présenter des risques pour le consommateur non encore couverts par des réglementations spécifiques nationales. Cette analyse permettra également de vérifier la disponibilité des normes nationales et l'infrastructure d'analyse y afférentes
2- Amélioration du système de gestion	2.1 - Mettre en place d'une stratégie nationale de normalisation et des stratégies sectorielles de normalisation par département ministériel répondant aux besoins des différentes parties prenantes publics, privés et de la société civile en la matière
	2.2 - Amélioration du processus de normalisation pour répondre aux besoins de l'économie marocaine en matière d'implication des opérateurs économiques, des experts nationaux et de financement des actions de recherche scientifique
	2.3- Digitalisation du processus de normalisation
	2.4 -Tenir compte des deux composantes Durabilité et Empreinte écologique dans les programmes de normalisation
3 - Coopération avec les organisations régionales et internationales	3.1- Identifier les listes des produits prioritaires présentant un intérêt de l'industrie marocaine pour lesquels une participation active des opérateurs nationaux aux travaux de normalisation régionaux et internationaux est nécessaire pour pouvoir soutenir les intérêts de l'industrie marocaine;
	3.2 - Inciter les opérateurs nationaux, publics et privés à participer activement aux travaux de normalisation régionaux et internationaux pour pouvoir soutenir les intérêts de l'industrie marocaine
4 -Communication et vulgarisation de la normalisation	4.1 - Réaliser une enquête terrain pour évaluer le degré de la pénétration des normes dans le tissu industriel et des services notamment les PME/ PMI ;
	4.2 - Développer une stratégie de communication

	relative à la normalisation
	4.3 - Sensibiliser autour de la force de la normalisation dont la capacité est d'accompagner les besoins innovants en vue d'apporter des outils de développement et de structuration des marchés, tant sur les aspects économiques que sur les aspects liés à la santé, à l'environnement et à la société en général
5- Rôle du R&D dans le processus de la normalisation	5.1 - Etablir des conventions entre IMANOR et les entités de recherches (centres techniques, …etc.) en vue d'exploiter la R&D dans le développement de normes à adapter au contexte marocain, de normes pour des nouveaux produits, (ex: avis techniques..) ou de normes nouvellement conçues en vue d'améliorer les produits concernés par la politique import substitution qui vise à dynamiser l'économie nationale;
	5.2 - Encourager l'échange d'expériences avec les partenaires de coopération et participer aux transferts de l'expertise entre les membres
	5.3 - Inclure le volet normalisation dans le programme d'appui à l'innovation industrielle Tatwir –R&D et Innovation lancée par le MIC
	5.4 - Encourager les centres techniques et les centres de recherche à jouer leur rôle en R&D / innovation dans le domaine de la normalisation
	5.5 - Sensibiliser les opérateurs économiques à la forme émergente de l'innovation en alliant normalisation et propriété intellectuelle.
6 -Renforcement de la complémentarité entre la normalisation et la règlementation technique	6.1 - Favoriser le recours aux normes dans la réglementation et la mise en œuvre des politiques publiques
	6.2 - Encourager les départements ministériels et organismes concernés à transmettre les spécifications techniques nécessaires pour les contrôles à l'IMANOR pour s'en servir lors de l'élaboration de normes
	6.3- Coordonner l'élaboration et l'application des textes législatifs et règlementaires applicables aux produits et services par tous les départements ministériels et évaluer l'impact des résultats attendus
7-Renforcement de l'implication des opérateurs économiques dans les travaux de normalisation	7.1 - Sensibiliser les opérateurs économiques à l'importance et la nécessité de participation active aux travaux de normalisation
	7.2 - Inciter les opérateurs économiques à créer et/ou adhérer à des associations professionnelles capables de les représenter au niveau des commissions de normalisation
	7.3 - Mettre en place des conventions entre l'IMANOR et les représentants sectoriels des opérateurs économiques (produits et services) pour atteindre une meilleure efficacité des travaux de normalisation
8- Formation	8.1 - Elargir l'offre de la formation sur les normes (systèmes de managements, produits, services, métiers, …)

	8.2 - Introduire de modules de formation sur la normalisation au niveau des cursus scolaires, universitaires, et professionnelles
	8.3 - Mettre en place des modules de formations spécifiques aux présidents, secrétariats et aux membres des Commissions de Normalisation Nationales ;
	8.4 - Faciliter la participation des membres des comités techniques de normalisation, notamment les présidents et les secrétaires, aux formations pertinentes organisées par l'IMANOR ou offerts par les organisations internationales et régionales de normalisation.
9- Accompagnement à l'export	9.1 - Améliorer l'efficacité de la veille relative à la normalisation, à la règlementation technique aux procédures d'évaluation de la conformité, et leur évolution au niveau des pays partenaires et pays potentiel à l'export.
10- Accompagnement des entreprises pour appréhender les composantes de la qualité	10.1 - Encourager l'investissement dans les infrastructures de l'évaluation de la conformité pour faire jouer la concurrence et par conséquence rendre le marché plus compétitif
	10.2 - Développer des normes marocaines adaptables et adaptées aux TPE/PME et PMI

2- Certification :

Les axes de développement déclinés en projets relatifs au volet certification sont :

Axes de développement	Projets
1 -Développement de la certification	1.1 - Développer davantage de schémas de certification adaptés aux PME /TPE et aux coopératives marocaines et leur faciliter l'accès à la certification
	1.2 - Développer davantage de schémas de certification répondant aux besoins des politiques publics
	1.3 - Mettre en place une infrastructure d'essais appropriée en termes de capacité technique et de compétences, en vue de contribuer au développement de la certification et donner aux organismes d'essais une visibilité sur les nouveaux projets de certification
	1.4 - Développer et promouvoir des labels sectoriels en collaboration avec les associations professionnelles visant à améliorer l'image du produit marocain à l'échelle nationale, régionale et internationale (en créant des écosystèmes sectoriels pour l'ensemble des axes qui concourent à la qualité)
	1.5 - Développer la certification des services et des compétences et encourager les acteurs à faire appel aux compétences certifiées
2-Crédibilisation, reconnaissance et promotion de la certification	2.1 - Exiger la certification pour les produits et les services touchant à la santé et la sécurité des consommateurs (exemple : services rendus par les

	collectivités territoriales, et les dispositifs médicaux)
	2.2 - Exiger aux certificateurs de recourir à l'accréditation conformément aux dispositions en vigueur afin de renforcer la crédibilité et l'intégrité de la certification au Maroc
	2.3 - Mettre en place des mécanismes d'incitation pour encourager les entreprises à recourir à la certification
	2.4 - Inciter les organismes publics à se faire certifier pour donner l'exemple à leurs partenaires
3- Amélioration du cadre juridique	3.1- Mettre en place un environnement juridique et institutionnel favorable pour le développement de la certification
	3.2-Révision des textes d'application de la loi 31-08 pour inclure les informations de marquage destinées aux consommateurs en cas de référence à la certification
	3.3 - Faire référence à la certification dans les textes réglementaires en tant que critère d'évaluation de la conformité des produits et des services
	3.4- Exiger que la certification requise dans les achats publics ou les actes réglementaires soit délivrée conformément à la loi 12-06, ou le cas échéant, que ladite certification soit reconnue par le SEMAC, et promouvoir cette pratique auprès des opérateurs privés
4 - Amélioration du système de gestion	4.1 - Amélioration du processus de certification pour répondre aux besoins de l'économie marocaine
	4.2 - Renforcer l'Implication des opérateurs économiques et des experts dans le processus de certification
	4.3 - Mettre les avancées des TI au service du développement de la certification au Maroc.
5- Coopération avec les organisations régionales et internationales	5.1 - Encourager l'échange d'expériences avec les partenaires de coopération et participer aux transferts de l'expertise entre les membres
	5.2 - Engager des accords de reconnaissances bilatérales ou multilatérales profitables aux entreprises marocaines
	5.3 - Mettre en place une cellule de veille ou un observatoire de certification en vue notamment de suivre le positionnement du Maroc au niveau africain, européen et international et d'adapter la stratégie nationale de certification en conséquence.
6-Communication et vulgarisation de la certification	6.1 - Développer une stratégie de communication relative à la certification visant notamment à : ➢ Sensibiliser sur l'importance de la certification de conformité aux normes en tant qu'outil d'assurance de la qualité et la sécurité, et pouvant jouer le rôle d'arme commerciale ; ➢ Communiquer avec les organismes publics et les grands donneurs d'ordre sur l'existant et le potentiel de certification ; ➢ Vulgariser la certification auprès des différentes parties prenantes et notamment les institutions,

	les entreprises et les consommateurs.
7-Rôle de la R&D dans le processus de la certification	7.1 : Etablir des conventions entre les intervenants dans le processus de certification et les entités de recherches (centres techniques, …etc.) en vue d'exploiter la R&D dans le développement de de la certification;
	7.2 - Encourager les laboratoires et les centres techniques à jouer leur rôle en matière de recherche et développement pour renforcer la certification
8 -Formation et développement de compétences	8.1 - Développement de compétences pour renforcer le réseau national d'experts et d'auditeurs intervenant dans le processus de certification
	8.2 - Développer les modules de formation pour faciliter l'accès à la certification aux entreprises
	8.3 - Introduire des modules de formation sur la certification au niveau des cursus scolaires, universitaires, et professionnels.

3- Métrologie :

Les axes de développement déclinés en projets relatifs au volet métrologie sont :

Axes de développement	Projets
1- Révision du cadre juridique et normatif	1.1- Révision de la loi et de ses textes d'application en vue de la mise en place d'un Système National de Métrologie.
	1.2- Révision de l'arsenal normatif sur la base des nouvelles versions des recommandations OIML, à défaut par les normes internationales ou régionales, et couvrir par les normes marocaines les aspects ou domaines qui ne sont pas encore normalisés.
	1.3- Elargissement de la réglementation vers des instruments non encore soumis, sur la base des concertations avec les parties concernées.
2- Renforcement de la mise en œuvre de la réglementation	2.1- Identification et engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la réglementation.
	2.2- Mise à niveau des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la réglementation
	2.3- Renforcement du PPP pour la délégation des opérations de vérification métrologique des Instruments réglementés
3- Métrologie industrielle : développement et intégration dans le tissu industriel	3.1- Identification des besoins en matière d'étalonnage auprès des donneurs d'ordre publics et privés, des industriels et des parties intéressées
	3.2 - Identification de l'offre actuelle en matière d'étalonnage
	3.3- Développement des laboratoires d'étalonnage accrédités au service du tissu industriel.

	3.4- Développement de programmes de formation continue au profit des parties intéressées.
	3.5-Transfert du savoir-faire et de l'offre de raccordement métrologique de niveau international à l'export.
4- Métrologie scientifique : Organisation, Développement et Reconnaissance à l'international	4.1- Identification et désignation de laboratoires d'étalonnage de référence pour les grandeurs non détenues par l'Institut National de Métrologie : Acoustique, ultrasons et vibrations - photométrie et radiométrie - quantité de matière, métrologie en chimie et biologie - rayonnements ionisants - temps et fréquences.
	4.2- Mise en place d'un mécanisme de soutien financier durable pour le développement et la reconnaissance de la métrologie scientifique
	4.3- Association des corps de recherche scientifique pour le développement de la métrologie nationale.
	4.4- Etude de l'opportunité d'acquisition d'étalons primaires pour certaines grandeurs.
	4.5- Appel à fonds pour mettre en place des Laboratoires Désignés et soutenir l'Institut National de Métrologie.
	4.6-Maintenir le raccordement au Système International d'Unités.
5- Coopération avec les organisations régionales et internationales	5.1- Renforcer la présence des parties intéressées dans les organisations régionales internationales (BIPM, OIML, AFRIMETS, OADIM, SMIIC)
	5.2- Encourager l'échange d'expériences avec les partenaires de coopération et participer aux transferts de l'expertise entre les membres.
	5.3- Etablir un cadre de collaboration autour de projets spécifiques.
6- Communication et vulgarisation de la métrologie	6.1- Organisation des journées sur la métrologie au niveau national
	6.2-Coordination et synergie entre les départements ministériels concernés autour des questions relatives à la métrologie
	6.3- Lancement d'un plan de communication sur la métrologie.
	6.4- Formation et information sur la métrologie : Encourager la mise en place de cursus de formation professionnelle et académique dans le domaine de la métrologie pour le développement de compétences

4-Accrédiation :

Les axes de développement déclinés en projets relatifs au volet accréditation sont :

Axes de développement	Projets
1- Révision du cadre juridique	1.1 - Elaboration d'un nouveau projet de loi de

	création d'un institut Marocain d'accréditation
	1.2 - Révision d'autres cadres juridiques en liaison avec l'activité de l'agrément
2 -Amélioration du système de gestion	2.1 -Révision du système Qualité du SEMAC conformément aux exigences de la nouvelle version de la norme ISO/IEC 17011
	2.2 -Dimensionnement des moyens par rapport aux orientations fixées (Budget prévus, Ressources Humaines, dématérialisation du système etc…)
	2.3 -Renforcer les compétences des ressources intervenant dans le processus d'évaluation (membres des commissions et évaluateurs) et du personnel chargé de la gestion du système national d'accréditation
	2.4- Mutualiser les efforts entre les OEC pour organiser des compagnes d'essai d'aptitudes difficilement réalisables ou à coûts élevés.
3 -Elargissement du champ d'action du système national d'accréditation	3.1 - Identifier les programmes d'accréditation présentant un intérêt pour l'économie nationale en concertation avec les différentes parties prenantes
	3.2 - Développement des programmes d'accréditation identifiés par le SEMAC (formulaires, politiques, règles de gestion et guides techniques…)
4- Accréditation comme préalable à l'agrément des organismes d'évaluation de la conformité	4.1-Identifier les agréments délivrés par les départements ministériels aux organismes d'évaluation de la conformité pour lesquels des programmes d'accréditation sont couverts par le système national d'accréditation ;
	4.2- Exiger l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité pour pouvoir accéder aux Marchés Publiques en fonction des programmes d'accréditation en vigueur et ce en concertation avec le SEMAC ;
	4.3- Mettre en place un système de mise à niveau des organismes d'évaluation de la conformité en collaboration avec les départements ministériels exigeant l'agrément pour lesquels des programmes d'accréditation n'existent pas afin d'aboutir à terme à leur accréditation par le système national d'accréditation
5 - Coopération avec les organisations régionales et internationales	5.1- Renforcement de la présence du système national d'accréditation au niveau des instances et organisations régionales et internationales d'accréditation ;
	5.2- Encouragement de l'échange d'expériences avec les partenaires de coopération et participer aux transferts de l'expertises entre les membres (exemples : essais inter laboratoires, expertises…)
6 - Communication et vulgarisation de l'accréditation	6.1 - Promotion des actions d'accréditation envers les organismes d'évaluation de la conformité à travers une communication efficace
	6.2- Renforcement de la communication sur le

	système d'accréditation pour encourager les experts marocains à se qualifier auprès du SEMAC et pouvoir ainsi couvrir tous les domaines présentant un intérêt pour les organismes d'évaluation de la conformité ;
	6.3-Vulgarisation de l'accréditation et son rôle pour l'assurance de la qualité des prestations d'évaluation de la conformité au niveau de l'enseignement supérieur
	6.4- Elargissement de l'offre de formation sur les référentiels d'accréditation en fonction des programmes d'accréditation couverts par le Système national d'accréditation
	6.5- Renforcer et vulgariser les mécanismes d'aide pour les prestations d'accompagnements préalables à l'accréditation
	6.6- Encourager la mise en place d'une plateforme nationale d'élaboration des essais inter-laboratoires

5-Promotion de la qualité :

Les axes de développement déclinés en projets relatifs au volet promotion de la qualité sont :

Axes de développement	Projets
1- Normes de management et R&D	1.1- Redynamiser les Centres Techniques pour qu'ils jouent leur rôle dans le domaine de la R/D
	1.2-Informer, sensibiliser et former les entreprises sur les normes de systèmes de management certifiables et cibler un nombre d'entité à certifier par catégorie
	1.3- Promouvoir les normes métiers dans le cadre de made in Morocoo;
	1.4- Promouvoir les normes stratégiques
	1.5 - Certifier les départements ministériels et les organismes sous tutelle
2- Communication et rayonnement externe	2.1- Elaborer une enquête qualité au niveau de l'industrie (opération pilote qui sera dupliqué sur les autres secteurs)
	2.2 -Elaborer une stratégie de communication pour la promotion de la qualité
	2.3 -Elaborer une charte qualité
	2.4- Renforcer le partenariat avec l'Union Marocain de la Qualité
	2.5- Créer un tableau de bord qualité au Maroc
	2.6- Créer des comités régionaux de la qualité et dynamiser celles créées
	2.7- Organiser régulièrement des Journées Nationales de la Qualité
	2.8- Dresser une identité visuelle unique et facile à mémoriser pour les clients, les partenaires et les investisseurs et construire une charte graphique qui

	sera ensuite utilisée sur l'ensemble des produits de bonne qualité, notamment « Made in Morocco »
	2.9- Renforcer et coordonner la communication sur les mécanismes d'appui aux entreprises
3- Formation, compétences et accompagnement	3.1- Intégration de la qualité et de la fierté de consommer marocain dans les parcours primaires, secondaires et universitaires
	3.2- Renforcer les capacités au niveau du consulting et de l'accompagnement des entreprises dans le domaine de la qualité
	3.3- Mettre les avancées des TI au service de la formation en qualité (modules de formation par e-learning) ;
	3.4- Renforcer la formation des formateurs compétents dans les domaines de la qualité pour former les profils adéquats selon les besoins et étudier la possibilité de mettre en place un système de certification des enseignants et formateurs
	3.5- Redynamiser les écosystèmes qualité initiés et création d'autres par secteur ;
	3.6-Développer une réflexion sur la qualité 4.0 pour anticiper l'industrie 4.0
	3.7- Elaboration des guides pour améliorer la performance des entreprises
	3.8- Former les membres du CSNCA sur les outils de la qualité, les normes de management spécifiques ;
	3.9- Elaborer un benchmark sur la promotion de la qualité.
4- Reconnaissance nationale et internationale	4.1- Organiser des prix de la qualité et valoriser les lauréats : Prix Nationale de la Qualité, prix AQF ; Prix de bonnes pratiques, Prix de l'étudiant ; Prix du Leader en Qualité
	4.2- Création d'une cellule de veille ou un observatoire en vue de suivre le positionnement du Maroc au niveau africain, européen et international en matière de qualité
5- Renforcement de la qualité via le partenariat et la coopération	5.1- Signature de conventions de partenariat avec les organismes étrangers chargés de la promotion de la qualité
6- Renforcement de la promotion de la qualité et protection de consommateur	6.1- l'élaboration de politiques sectorielles de la qualité
	6.2- Renforcer les capacités des associations de consommateurs : Formation pour les actions de sensibilisation sur la qualité ;
	6.3- Mettre en place un système d'alerte sur les produits non conformes ayant un impact sur la santé et la sécurité des consommateurs

Dispositif de mise en œuvre et de suivi et conditions de réussite

Dispositif de mise en œuvre et de suivi et conditions de réussite

Le présent projet de la politique nationale de qualité, une fois approuvé par le Conseil Supérieur de la Normalisation, de la Certification et de l'Accréditation devra être mise en œuvre par l'ensemble des départements ministériels, organismes publics et privés et partenaires identifiés au niveau des plans d'action chacun pour les actions qui lui incombent et devront être déclinés au niveau des différents secteurs concernés par l'infrastructure qualité.

Aussi, il est à signaler que tout aspect spécifique à un secteur donné ou qui n'aurait pas été couvert par les plans d'action de la présente politique devra faire l'objet d'une stratégie sectorielle à développer par le département ministériel concerné pour la mise en œuvre des orientations de la présente politique.

A cet effet, chaque responsable d'action devra programmer la budgétisation des actions nécessitant un financement au niveau de ses prévisions budgétaires ou dans le cadre de programme de coopération dont il bénéficie.

En outre, l'implication des acteurs publics et privés est essentielle vu le rôle qu'ils jouent dans le développement de l'IQ notamment en ce qui concerne l'élaboration des normes ainsi que leurs applications, l'évaluation de la conformité, la formation, la recherche, la sensibilisation …etc.

Le suivi de la mise en œuvre de cette politique est du ressort du CSNCA, notamment à travers un comité de pilotage qui sera mis en place par ce Conseil.

Annexes

ANNEXE I

Listes des acronymes

Acronyme	Signification
ACM	: Association des Certificateurs Maroc
ADD	Agence de Développement Digital
AFRIMETS	Intra-Africa Metrology System
ANEAC	Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ARAC	Coopération Arabe d'Accréditation
APEBI	Fédération des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring
AQF	Prix Afrique Qualité Focus
BIPM	Bureau International des Poids et Mesures
CEN	Comité Européen de Normalisation
CGEM	La Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CIL	Comparaison Inter Laboratoires
CN	Commission de Normalisation
CCIS	Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services
CMCs	Capacités de Mesure et d'Etalonnage
COMAC	Comité marocain d'accréditation
CQE	Contrôle Qualité Externe
CSNCA	Conseil Supérieur de Normalisation de Certification et d'Accréditation
DAJC	Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
DGC	Direction Générale du Commerce
DPCI	Délégation Provinciale du Commerce et d'Industrie
DPCSMQ	Direction de la Protection du Consommateur, de la Surveillance du Marché et de la Qualité
EA	Accréditation Européenne (Europeen Accreditation)
FCMCIS	Fédération des Chambres Marocaines de Commerce, d'Industrie et de Services
IAF	Forum International d'Accréditation (International Accreditation Forum)
IEC	Commission électrotechnique internationale
ILAC	Organisation Internationale des Organismes d'Accréditation, (International Laboratory Accreditation Cooperation)
IMANOR	Institut Marocain de Normalisation
INM:	Institut national de la métrologie ;
INPPLC	Instance Nationale de la Probité de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption)
IQ	Infrastructure Qualité
IRESEN	Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
LNM	Laboratoire national de Métrologie
LPEE	Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes
MAECAMRE	Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger

MESRSI	ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de l'Innovation
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRA	Arrangement de reconnaissance mutuelle (Mutual recognition arrangement mutuel)
OADM	Organisation arabe du développement industriel et minier
ODECO	Office du Développement de la Coopération
OEC	OEC : Organismes d'évaluation de la Conformité
OIML	Organisation Internationale de Métrologie Légale
OMPIC	Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale
ONN	Organisme Nationale de Normalisation
OTC	Obstacles Techniques au Commerce
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNQ	Politique Nationale de la Qualité
PPP	Partenariat Publique Privé
RDD	(revue de direction)
RECTIM	Réseau des Centres Techniques Industriels Marocains
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SEMAC	Service Marocain d'Accréditation
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SI	Système international d'unités
SMIIC	Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques
TI	Technologies des Informations
TPE	Toute Petite Entreprise
UMAQ	Union Marocain de la Qualité
UNIDO	Organisation des Nations Unis pour le Développement Industriel

Annexe II

Bilan Détaillé des activités de l'infrastructure qualité nationale

A – Bilan relative à l'activité normalisation

Concernant l'activité de normalisation, la collection nationale en normes et documents normatifs dépasse actuellement les 17000 documents de référence qui sont largement harmonisés avec les normes et documents normatifs internationaux et européens, avec une moyenne d'environ 1500 normes par an.

Ce bilan est le fruit de la mobilisation de milliers d'experts marocains relevant des différentes parties prenantes (industriels, laboratoires et centres techniques, départements ministériels, organismes publics, associations des consommateurs, universités, …), regroupés dans des commissions techniques de normalisation dont le nombre dépasse à date les 130 commissions, et qui couvrent les différents secteurs d'activité économique.

Pour garantir la cohérence des normes marocaines avec les tendances des marchés à l'échelle internationale et continentale, la normalisation marocaine a diversifié ses prolongements au niveau international et régional à travers l'adhésion pratiquement à toutes les organisations internationales et régionales spécialisées dans l'élaboration et la promotion des normes, à savoir, l'ISO, l'IEC, le CEN, le CENELEC, l'ARSO, le SMIIC et l'OADINM. L'IMANOR et ses partenaires impliqués participent et contribuent dans plus de 130 instances techniques issues de ces organisations.

La normalisation marocaine agit aussi en harmonie avec l'évolution et les avancées de la normalisation internationale et investit de nouveaux domaines d'intérêt général en relation avec le développement durable, la responsabilité sociétale, la gouvernance, la décarbonation, les changements climatiques et les villes et communautés durables.

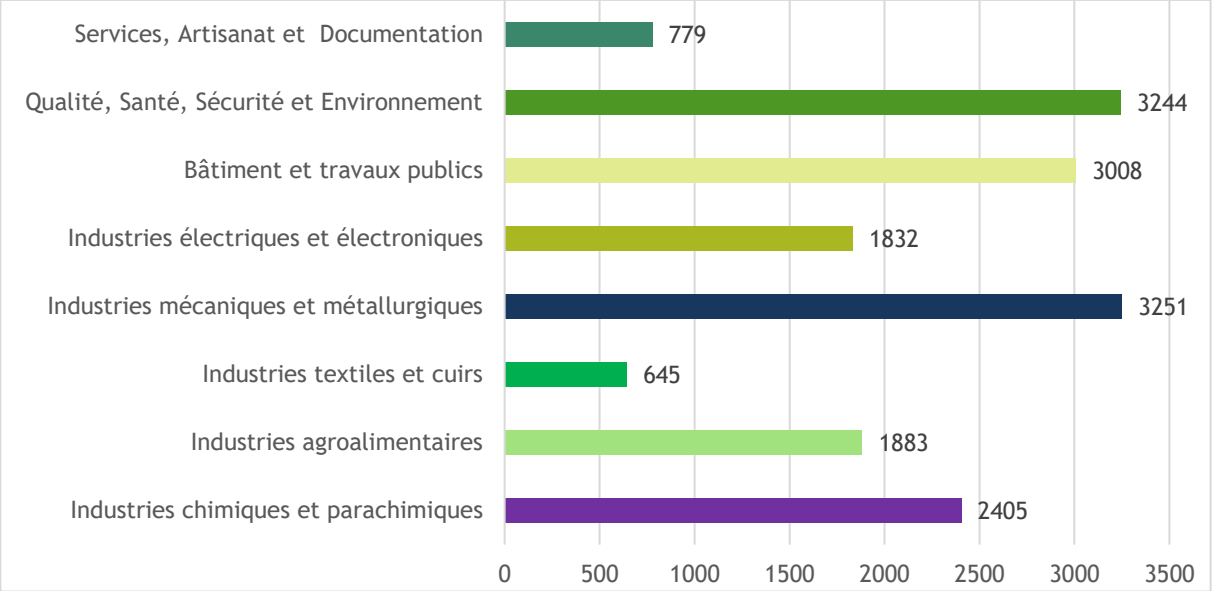

Répartition des normes marocaines par secteur d'activité à fin Juin 2023

B – Bilan relative à l'activité certification

L'IMANOR gère plusieurs schémas de certification couvrant les produits, les services, les systèmes de management, les bonnes pratiques de fabrication, et les compétences. La procédure de certification est spécifiée dans les règles de gestion de chaque programme de certification. L'étendue de l'offre IMANOR avec les règles de gestion correspondantes, sont consultables sur le site web de l'IMANOR : www.imanor.ma

Dans le cadre de ses activités de certification, l'IMANOR a mis au point une quarantaine de schémas de certification, et compte actuellement plus de 800 certificats valides tous schémas confondus. Une augmentation moyenne de 20% est enregistrée annuellement tirée principalement par les schémas pris en compte dans les réglementations techniques.

1- Listes des programmes de certification opérationnels

Produits et labels	1	Marque NM
	2	Label Halal Maroc
	3	Label Saveurs du Maroc
	4	Label Sans Gluten
	5	Label Cosmétiques Biologiques et Naturels
	6	Label Couscous Maroc
	7	Label Tahceine
	8	Certification des masques de protection
	9	Certification des masques FFP
	10	Certification des masques à usage médical
	11	Certification des visières
	12	Certification des combinaisons et blouses de protection
	13	Certification des cahiers scolaires
	14	Certification des couvertures
	15	Certification de la poudre extinctrice ABC
Systèmes	16	NM ISO 9001
	17	NM ISO 14001
	18	NM ISO 45001
	19	OHSAS 18001
	20	NM ISO 50001
	21	NM ISO 37001
	22	NM ISO 39001
	23	NM ISO 27001
	24	NM ISO 13485
	25	NM ISO 21001
	26	NM ISO 46001
	27	NM ISO 27701
	28	NM ISO 22000
	29	HACCP
	30	SALAMA
	31	Conformité Sociale
Bonnes pratiques de fabrication	32	Bonnes pratiques de fabrication – Cosmétiques
	33	Bonnes pratiques de fabrication – Intrants pharmaceutiques
	34	Bonnes pratiques de fabrication – Produits alimentaires
	35	Bonnes pratiques de fabrication –Complément alimentaires

	36	Bonnes pratiques de restauration
Services	37	NM ISO 29993
	38	Installation et Maintenance des Extincteurs Mobiles
	39	Salamatouna
Compétences	40	Installation et Maintenance des Extincteurs Mobiles
	41	Habilitation électrique

2- Marque NM : Liste des règles de certification opérationnelles

RCNM001- Carreaux céramiques
RCNM003- Treillis soudés et éléments constitutifs
RCNM004- Fers à béton
RCNM005- Interrupteurs
RCNM006- Douilles
RCNM007- Prises de Courant & Enrouleurs
RCNM008- Disjoncteurs
RCNM009- Piles Électriques
RCNM010- Conduits ICD & ICT
RCNM011- Extincteurs
RCNM012- Briques creuses
RCNM013- Luminaires
RCNM014- Ciment
RCNM015- Corps creux en béton
RCNM016- Blocs en béton
RCNM017- Systèmes d'étanchéité
RCNM018- Fibres d'acier pour béton
RCNM019- Béton prêt à l'emploi
RCNM020- Vantaux de portes planes
RCNM021- Tubes d'assainissement
RCNM022- Tubes en polypropylène pour installations d'eau chaude et froide
RCNM023- Candélabres d'éclairage public en acier
RCNM024- Tubes en PVC-C pour installations d'eau chaude et froide
RCNM025- Eléments de regards de visite en béton
RCNM026- Conducteurs & Câbles électriques
RCNM027- Granulats pour béton hydraulique
RCNM028- Produits plats en acier
RCNM029- Pavés en béton
RCNM030- Produits solaires thermiques
RCNM031- Batteries de démarrage
RCNM032- Transformateurs de puissance
RCNM033- Panneaux à base de bois
RCNM034- Panneaux contreplaqués

3- Bilan des certificats en cours de validité :

	Nombre de certificats valides
Marque NM	**144**
Label Halal Maroc	**117**
Label Saveurs du Maroc	**1**
Label Couscous Maroc	**4**
Certification des masques FFP	**1**
Certification des masques à usage médical	**2**
Systèmes de Management Q, S, E, Energie	**95**
NM ISO 37001	**4**
NM ISO 39001	**1**
NM ISO 27001	**2**
NM ISO 13485	**43**
NM ISO 22000	**16**
HACCP	**10**
Conformité Sociale	**4**
Services de formation en dehors du cadre de l'enseignement formel (NM ISO 29993)	**4**
Service - Installation et Maintenance des Extincteurs Mobiles	**15**
Bonnes pratiques de fabrication - Cosmétiques	**62**
Bonnes pratiques de fabrication – Substances actives	**2**
Bonnes pratiques de fabrication – Produits alimentaires	**3**
Compétences - Installation et Maintenance des Extincteurs Mobiles	**6**

C – Bilan relative à l'activité d'accréditation

Près de 178 OEC sont actuellement accrédités par le MIC pour les domaines d'essais et d'étalonnages selon ISO/IEC 17025, d'inspection selon ISO/IEC 17020, de biologie médicales selon ISO 15189 et certification des systèmes de management selon ISO/IEC 17021-1.
Le Maroc est membre de l'ILAC, de l'IAF, de l'ARAC et du SMIIC, instances internationales et régionales d'accréditation, cette adhésion permet le développement d'un service d'un haut niveau de professionnalisme en vue de créer une image crédible, nécessaire pour promouvoir la confiance envers les organismes accrédités et les déclarations de conformité qu'ils émettent et leur reconnaissance que ce soit par le privé ou par les autorités réglementaires à l'échelle nationale ou à l'échelle internationale.

Activité		Accréditations	Demandes en cours
Essais ISO/IEC 17025	**169**	147	22
Etalonnage ISO/IEC 17025	**24**	20	4
Analyses de biologie médicale ISO 15189	**13**	8	5
Inspection ISO/IEC 17020	**12**	2	10

Certification système de management de la qualité	**1**	1	0
Echantillonnage ISO/IEC 17025	**1**	0	5
TOTAL	**224**	**178**	**46**

D - Bilan relative à l'activité de la métrologie

Concrètement, sur le terrain, il incombe aux agents du Ministère ou aux organismes agréés par le Ministère de contrôler les instruments de mesure importés ou fabriqués localement, afin de s'assurer de leur exactitude et leur fiabilité.

1- Nombre d'agréments pour le contrôle réglementaire des instruments de mesure

Instrument de mesure	Type de vérification	Nombre
Chronotachygraphes	• Organismes de vérification première (V1)	8
	• Organismes de vérification périodique (VAI et VP)	67
Citernes, conteneurs et réservoirs récipients-mesures	• Vérification première et périodique (V1 et VP)	1
Compteurs d'eau	• Vérification première et périodique (V1 et VP)	1
	• Vérification première (V1)*	4
Compteurs d'énergie électrique	• Vérification première (V1)	1
	• Vérification première (V1)*	1
	• Vérification première et périodique (V1+VP)	3
Instruments de Pesage à Fonctionnement Non Automatique (IPFNA)	• Vérification première et périodique (V1 et VP)	1
Poids étalons	• Vérifications première (V1)*	1
Cinémomètres radars	• Vérification première et périodique (V1 et VP)	1
Système de mesure de la vitesse moyenne	• Vérification première et périodique (V1 et VP)	1
Ensembles de Mesurage de Liquides autre que l'Eau (EMLAE)	• Vérification première et périodique (V1 et VP)	1

Légende :
(*) Vérification concerne uniquement les instruments que l'organisme fabrique.
V1 : vérification première
VAI : vérification après-installation
VP : vérification périodique

2- Aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages

Depuis l'adhésion du Maroc à la Convention du Mètre, le LPEE-LNM a publié 15 CMCs (aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages) dans la base de données l'accord de reconnaissance mutuelle des étalons nationaux CIPM MRA

Domaine	Date de publication des CMCs
Température	19/07/2021 **(1 CMC)** 20/10/2021 **(3 CMCs)**
Volume	02/02/2022 **(1 CMC)**
Electricité	11/05/2022 **(1 CMC)** 31/05/2022 **(2 CMCs)** 24/06/2022 **(6 CMCs)**
Masse	26/10/2022 **(1 CMC)**

3- Approbation de modèle

Le nombre de certificats d'approbation de modèle en vigueur s'élève à 562.

Instrument de mesure	Nombre de certificats d'approbation de modèles en vigueur
Chronotachygraphes	13
Citernes, conteneurs et réservoirs récipients-mesures	1
Compteurs d'eau	78
Compteurs d'énergie électrique	82
Instruments de Pesage à Fonctionnement Non Automatique (IPFNA) et automatique (IPFA)	267
Poids étalons	1
Cinémomètres radars	10
Opacimètres	9
Ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau	34
Manomètres	5
Mesures de longueur	57
Taximètres	5
TOTAL	562

4- Catégories d'instruments de mesure réglementés

Le nombre de catégories d'instruments de mesure réglementés : 19 :

- Chronotachygraphe
- Instruments de pesage à fonctionnement automatique (IPFA)
- Instruments de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA)
- Mesures de longueur
- Mesures de masse « poids »
- Ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE)
- Mesures de capacité pour liquides
- Mesures de capacité pour grains
- Instruments de mesure de la masse à l'hectolitre des céréales
- Citernes, conteneurs et réservoirs récipients-mesures
- Taximètres
- Ethylomètres
- Analyseurs de gaz
- Opacimètres
- Compteurs d'eau
- Compteurs d'énergie électrique
- Manomètres utilisés pour le gonflage des pneumatiques des véhicules automobiles
- Systèmes de mesure de la vitesse moyenne
- Cinémomètres radar de contrôle de la vitesse

5- Vérifications des instruments de mesure

Le nombre des vérifications des instruments de mesure pour la période janvier-septembre 2023 : 575 958

E - Bilan de la promotion de la qualité

1- Organisation du Prix National de la Qualité

Le Prix National de la Qualité vise, entre autres objectifs, à promouvoir la qualité et la performance en reconnaissant les mérites des entreprises et organismes lauréats d'une part, et dynamiser la démarche qualité au sein des organismes publics et privés pour les faire tendre vers l'excellence d'autre part. L'organisation d'une cérémonie de remise du Prix National de la Qualité par le Ministre chargé de l'Industrie et du Commerce permet de valoriser les performances qualité et l'image de marque des meilleurs organismes par l'octroi de trophées et de certificats.

2- Organisation de la Semaine Nationale de la Qualité

La Semaine Nationale de la Qualité est un événement national de communication sur la qualité, destiné à sensibiliser les opérateurs économiques à l'importance du management de la qualité.

Cette rencontre est organisée chaque année depuis 1998 par le Ministère en collaboration avec l'Union Marocaine pour la Qualité (UMAQ) et les organismes partenaires dans plusieurs villes du Royaume sont proposés des séminaires et des tables rondes sur le thème de la qualité, des visites d'entreprises, des expositions et des stands. Des chefs d'entreprises, des consultants, des auditeurs, des formateurs experts du sujet sont invités à débattre des thématiques en relation avec la qualité et à témoigner de leurs expériences dans la mise en place des systèmes de management qualité te de bonnes pratiques.

La journée du lancement de cet événement est marquée par un forum international et des ateliers dans le domaine de la qualité.

المملكة المغربية
وزارة الصناعة والتجارة

CSNCA

Annexe – III

Politique Nationale de la Qualité

Plan d'action normalisation et réglementation technique à l'horizon 2035

Normalisation et réglementation technique					
Axe de développement 1 : Révision du cadre juridique					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 1.1 Révision de la loi 24 – 09 pour introduire le concept de l'avis technique permettant d'attester la conformité des produits non normalisés	**Action 1.1.1** : Révision du décret d'application de la loi 24-09 pour introduire la notion de l'avis technique **Action 1.1.2**: Préparation d'un arrêté d'application dudit décret pour définir le mécanisme de délivrance de l'avis technique	Ministère l'Industrie et de Commerce	Départements ministériels concernés	Décret et arrêté adoptés	
Projet 1.2 Effectuer une analyse réglementaire au niveau des différents départements ministériels qui ont des attributions de contrôle	**Action 1.2.1** : Mettre en place un mécanisme définissant la méthodologie à suivre pour l'analyse réglementaire par les autorités réglementaires concernées	Ministère de l'Industrie (secrétariat du conseil)	IMANOR	Mécanisme, élaboré, validé et communiqué	

réglementaire de produits spécifiques, tout en assurant une veille réglementaire internationale qui permet de mettre en exergue entre autres les produits pouvant présenter des risques pour le consommateur non encore couverts par des réglementations spécifiques nationales. Cette analyse permettra également de vérifier la disponibilité des normes nationales et l'infrastructure d'analyse y afférentes ;	**Action 1.2.2** : Etablir une analyse des textes réglementaires applicables identifiés en suivant le mécanisme pré défini	Autorités réglementaires concernées	Ministère de l'industrie et du commerce IMANOR	▪ Etat des lieux de l'existant établi et communiqué aux partenaires	
	Actions 1. 2.3 : Définir la méthodologie de veille réglementaire internationale	Autorités réglementaires concernées	Ministère de l'industrie et du commerce IMANOR	Méthodologie mise en place, suivie et communiquée	
	Actions 1. 2.4 : Exploitation des résultats de l'analyse et définition des plans d'actions en découlant	Ministère de l'Industrie (secrétariat du conseil)	Autorités réglementaires concernées Entités chargées des composantes de l'infrastructure qualité	• Plans d'actions établis • % de réalisation de plans d'actions	
Normalisation et réglementation technique					
Axe de développement 2 : Amélioration du système de gestion					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 2.1 - Mettre en place une stratégie nationale de normalisation et des stratégies sectorielles de normalisation par département ministériel répondant aux besoins des différentes parties prenantes publics, privés et de la société civile en la matière;	**Action 2.1.1** : Définir une stratégie nationale de normalisation	IMANOR	Parties prenantes publics, privés et sociétés civiles	Stratégie nationale validée	2024
	Action 2.1.2 : Décliner la stratégie nationale en stratégies sectorielles de normalisation	IMANOR	Départements ministériels et organismes concernés	Stratégies sectorielles validées	2025

Projet 2.2 - Amélioration du processus de normalisation pour répondre aux besoins de l'économie marocaine en matière d'implication des opérateurs économiques, des experts nationaux et de financement des actions de recherche scientifique ;	**Action 2.2.1**: Procéder à des revues fréquentes des processus et procédures d'élaboration et d'homologation des normes pour plus d'efficacité, de célérité et de prises en compte de toutes les voies impliquées et concernées	IMANOR	Secrétariat et présidents des commissions de normalisation	Processus et procédures revus	En continu
	Action 2.2.2 : Sensibilisation des experts nationaux, des laboratoires et des centres de recherches sur les enjeux, apports et retours sur investissement de la normalisation	IMANOR	Parties prenantes du système normatif marocain	Nombres d'actions de sensibilisation réalisées et PVs disponibles	En continu
	Action 2.2.3 : Définir des mesures incitatives pour renforcer la participation actives des experts nationaux, des laboratoires et des centres de recherches aux travaux de normalisation	IMANOR et Ministère de l'Industrie (secrétariat du conseil)	Départements ministériels et organisations concernés	Mesures définies et mises en œuvre	2025
	Action 2.2.4 : mise en œuvre des plans d'actions des stratégies sectorielles	IMANOR	Départements ministériels et organismes concernés	Actions réalisées et suivies	2026
Projet 2.3 : Digitalisation du processus de normalisation	**Action 2.3.1** : Compléter et garantir des services et prestations complétement digitalisées pour faciliter le recours à ces services et prestations en utilisant les dernières technologies de communication	IMANOR	ADD	Service digitalisé	2026
	- **Action 2.3.2** : La refonte du site web de l'IMANOR pour permettre l'accès à une base de données exhaustive avec un moteur de recherche puissant et performant. (la recherche par norme, le caractère obligatoire ou non, le prix, un résumé, le sommaire, le lien avec le	IMANOR		Site web revu avec un moteur de recherche disposant de l'ensemble des options listés au niveau de l'action2.3.2	2026

	règlement s'il existe, la thématique et les changements majeurs entre la norme en vigueur et sa dernière version annulée.)				
Projet 2.4 :Tenir compte des deux composantes Durabilité et Empreinte écologique dans les programmes de normalisation	**Action 2.4.1** : impliquer systématiquement le département du développement durable dans les travaux de normalisation afin de vérifier l'opportunité d'intégrer ce volet dans les normes	IMANOR	**-** Département en Charge du développement durable ; **-** Fédération et associations professionnelles, société civile et départements ministériels et toute entité intéressée	Nombre de normes marocaines intégrant les volets Durabilité et Empreinte écologique	En continu
	Action 2.4.2 : Encourager la normalisation des produits et services ayant trait à la durabilité et la protection de l'environnement en fonction des avancées technologiques	IMANOR Départements ministériels	**-** Départements ministériels ; **-**Associations et fédérations professionnelles et toute partie intéressée		En continu

Normalisation et réglementation technique					
Axe de développement 3 : Coopération avec les organisations régionales et internationales					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**

Projet 3.1 : Identifier les listes des produits prioritaires présentant un intérêt de l'industrie marocaine pour lesquels une participation active des opérateurs nationaux aux travaux de normalisation régionaux et internationaux est nécessaire pour pouvoir soutenir les intérêts de l'industrie marocaine;	**Action 3.1.1** : identifier les produits nationaux exportés ou ayant un potentiel d'export	Départements ministériels concernés	IMANOR ASMEX Associations professionnelles	Listes des produits nationaux exportés ou ayant un potentiel d'export établies	
	Action 3.1.2 : Exploitation des résultats des stratégies sectorielles pour définir les produits prioritaires	IMANOR	Départements ministériels et organismes concernés	Listes des produits prioritaires établies	2027
	Action 3.1.3 : Participer aux travaux d'élaboration des normes relatives aux produits identifiés dans les instances de normalisation internationales et régionales pour pouvoir contribuer à ce que les intérêts concernés au niveau national soient pris en compte et aussi être au courant des techniques , exigences et tendances véhiculées par ces normes	IMANOR	Départements ministériels et organismes concernés	**-** Adhésion aux comités techniques concernés **-** Experts marocains désignés au niveau des comités miroir nationaux	2028
Projet 3.2 Inciter les opérateurs nationaux, publics et privés à participer activement aux travaux de normalisation régionaux et internationaux pour pouvoir soutenir les intérêts de l'industrie marocaine	**Action 3.2.1** : Réaliser des actions de sensibilisation et information sur les enjeux d'une contribution active aux travaux de normalisation régionaux et internationaux	IMANOR	Fédérations, associations professionnelles et représentants des industriels et du secteur public	Nombre d'action de sensibilisation réalisées par an	En continu
	Action 3.2.2 : Soutenir une relation étroite et de partage avec les experts désignés pour contribuer dans ces travaux	IMANOR	Fédérations, associations professionnelles et représentants des industriels	Nombre de réunions de concertation tenues par an	En continu

			et du secteur public		

Normalisation et réglementation technique					
Axe de développement 4 : Communication et vulgarisation de la normalisation					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 4.1 - Réaliser une enquête terrain pour évaluer le degré de la pénétration des normes dans le tissu industriel et des services notamment les PME/ PMI ;	**Action 4.1.1** : Réaliser des enquêtes terrain périodiques pour évaluer le degré de la pénétration des normes dans le tissu industriel et des services notamment les PME/ PMI en diversifiant les canaux de communication en vue d'assurer des taux élevés de réponse ;	IMANOR	Fédérations, associations et chambres professionnelles Départements et organismes publiques	Taux de réponse aux enquêtes périodiques satisfaisants	A partir de 2024 et tous les 2 ans par la suite
	Action 4.1.2 : Exploiter les résultats des enquêtes réalisées à travers la mise en œuvre des plans d'actions qui en découlent	IMANOR	Fédérations, associations et chambres professionnelles, secrétariat des commissions de normalisation, Départements et organismes publics	Plans d'action validés et actions mis en œuvre	

Projet 4.2 - Développer une stratégie de communication relative à la normalisation	**Action 4.2.1** : Etablir une stratégie de communication autour de la normalisation avec la contribution de toutes les parties prenantes (en tenant compte de l'output de l'action 4.1.2)	IMANOR	Fédérations, associations et chambres professionnelles, secrétariat des commissions de normalisation, Départements et organismes publics	Réalisation et suivi des actions inscrites dans le plan d'action qui découle de la stratégie	2024
	Action 4.2.2 : Revoir périodiquement la stratégie de communication autour de la normalisation en tenant compte des résultats de l'enquête du projet 4.1			Stratégie actualisée en continu	Tous les 2ans
	Action 4.2.3 : Créer des supports de communication (spots, flyers, BD….) et ressources éducatives en ligne telles que des vidéos, des guides, des infographies … pour sensibiliser et communiquer autour des normes et à leur importance via les médias et les réseaux sociaux	IMANOR et départements et organismes publics	Fédérations, associations et chambres professionnelles, secrétariat des commissions de normalisation, Départements et organismes publics	Ressources éducatives mise en place	2026
Projet 4.3 - Sensibiliser autour de la force de la normalisation dont la capacité est d'accompagner les besoins innovants en vue d'apporter des outils de développement et de structuration des marchés, tant sur les aspects économiques que sur les aspects liés à la santé, à l'environnement et à la société en général	**Action 4.3.1** : Mettre en avant des exemples de réussite (success stories) où les normes ont aidé des investisseurs à assurer une compétitivité élevée de leurs produits innovants dans les marches locaux et à l'export et surtout communiquer ces exemples lors des séminaires, de webinaires ou sur des sites web spécialisés	IMANOR	**-** Fédérations, associations et chambres professionnelles, secrétariat des commissions de normalisation, - Départements et organismes publiques	Nombre de communication diffusée par an	En continu

	Action 4.3.2: Réaliser des études macro et microéconomiques sur l'apport des normes et des autres piliers de l'infrastructure qualité pour booster les indicateurs économiques et sociaux dans le cadre des thèses de recherche et de fin d'études.	Département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	IMANOR Fédérations, associations et chambres professionnelles	Nombre d'études réalisées	
	Action 4.3.3 : Collaborer avec des institutions de recherche et des universités pour faire des recherches et des études sur l'impact de la normalisation sur l'innovation, ce qui peut renforcer la sensibilisation et la compréhension de l'importance de la normalisation	IMANOR	Département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, universités, écoles d'ingénieurs	Nombre de recherches et d'études réalisées	2026
Normalisation et réglementation technique					
Axe de développement 5 : Rôle du R&D dans le processus de la normalisation					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 5.1 - Etablir des conventions entre IMANOR et les entités de recherches (centres techniques, …etc.) en vue d'exploiter la R&D dans le développement de normes à adapter au contexte marocain, de normes pour des nouveaux produits, (ex: avis techniques..) ou de normes nouvellement conçues en vue d'améliorer les	**Action 5.1.1** : identifier les entités de recherche ayant les capacités pour réaliser les essais nécessaires pour le développement et l'adaptation des normes	IMANOR	Département de la recherche scientifique, RECTIM, et entités de recherches	Liste des entités établis	2025

produits concernés par la politique import substitution qui vise à dynamiser l'économie nationale;	**Action 5.1.2** : Etablir des conventions entre IMANOR et les entités de recherche identifiées en précisant les engagements de contribution	IMANOR	Profession concernée	Nombre de conventions signées	2027
	Action 5.1.3 : Mettre en place un mécanisme pour le financement des essais nécessaires pour le développement et l'adaptation des normes pour les PME/TPE et coopératives	MIC en tant que Secrétariat du CSNCA	Départements ministériels, IMANOR, Maroc PME	Mécanisme mis en place et opérationnel	
Projet 5.2 - Encourager l'échange d'expériences avec les partenaires de coopération et participer aux transferts de l'expertise entre les membres	**Action 5.2.1:** Faire profiter tous les acteurs de l'infrastructure qualité des webinaires/rencontres et des formations organisées par les organisations internationales et régionales pour bénéficier de leur expertise et de leurs technologies de pointe, en vue de rehausser le niveau d'expertise et de maîtrise de ces acteurs	IMANOR	Secrétariats des commissions de normalisation	Nombres de formations/ateliers/séminaires accordés par an	En continu
Projet 5.3 - Inclure le volet normalisation dans le programme d'appui à l'innovation industrielle Tatwir –R&D et Innovation lancée par le MIC	**Action 5.3.1 :** Identifier les normes (marocaines, régionales ou internationales) applicables aux projets portés par les entreprises industrielles cibles	IMANOR	Départements ministériels, IMANOR, Maroc PME	Liste des normes identifiées communiquée aux porteurs des projets	2024
	Action 5.3.2 : Homologuer en tant que normes marocaines les normes régionales ou internationales identifiées	IMANOR	Secrétariats des commissions de normalisation	Normes homologuées	En continu
Projet 5.4 - Encourager les centres techniques et les centres de recherche à jouer leur rôle en R&D / innovation dans le domaine de la normalisation	**Action 5.4.1 :** Accompagnement des CTI par le FACET et mise en œuvre de plan de développement des centres techniques industriels		Centres techniques et les centres de recherche	Nombre de centres accompagnés	

	Action 5.4.2 : Organiser des ateliers et des séminaires pour discuter des dernières avancées en matière de normalisation et de leur impact sur la recherche et l'innovation.	IMANOR (Experts marocains ou étrangers)	Toute les parties prenantes	Nombre d'ateliers et de séminaires organisés	En continu
Projet 5.5 - Sensibiliser les opérateurs économiques à la forme émergente de l'innovation en alliant normalisation et propriété intellectuelle.	**Action 5.5.1 :** organiser des ateliers d'information au profit des opérateurs économiques et chercheurs sur le rôle de la normalisation	IMANOR	Parties prenantes concernées	Nombre d'ateliers et de séminaires organisés	En continu
	Action 5.5.2 : organiser des ateliers d'information et de formation (théorique et pratique) sur les normes traitant la créativité et l'innovation ainsi que la propriété intellectuelle.	MANOR	Parties prenantes concernées		
Normalisation et réglementation technique					
Axe de développement 6 : Renforcement de la complémentarité entre la normalisation et la règlementation technique					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 6.1 - Favoriser le recours aux normes dans la réglementation et la mise en œuvre des politiques publiques	**Action 6.1.1** : Mettre en place un guide sur la bonne utilisation des normes dans la réglementation	IMANOR/DQSE	Toutes les administrations concernées	Guide élaboré	2025
	Action 6.1.2 : Assurer une large diffusion du guide élaboré par l'IMANOR dans ce cadre		SGG Toutes les administrations concernées	Niveau de diffusion du guide	2025

	Action 6.1.3 : Réaliser des rencontres avec les élaborateurs des réglementations en présence des responsables de la normalisation dans leur département/organisme pour leur expliquer les avantages, la pertinence et les dispositions pour le référencement aux normes dans la réglementation		Toutes les administrations concernées	Nombre de rencontres réalisées par an	En continu
	6.1.4 : Mettre en place des mécanismes de surveillance et de contrôle pour garantir le respect des normes référencées dans les réglementations ou dans la passation des marchés publics.	les administrations concernées	Ministère chargé des finances ; Douane	Mécanismes mis en place	
Projet 6.2 - Encourager les départements ministériels et organismes concernés à transmettre les spécifications techniques nécessaires pour les contrôles à l'IMANOR pour s'en servir lors de l'élaboration de normes	**Action 6.2.1:** Communiquer auprès des départements techniques la disposition de l'IMANOR à soumettre aux commissions de normalisation concernées, ou à en créer de nouvelles lorsque nécessaire, pour l'élaboration de normes marocaines couvrant les spécifications techniques dont ils ont besoin	IMANOR	Toutes les administrations concernées	Nombre de normes reprenant les spécifications techniques adoptés par an	En continu
	Action 6.2.2 : Soutenir les départements ministériels ayant exprimé des besoins en la matière pour l'élaboration de normes remplaçant la spécification technique				En continu
Projet 6.3 : Coordonner l'élaboration et l'application des textes législatifs et règlementaires applicables aux produits et services par tous les départements ministériels et évaluer l'impact des résultats attendus	**Action 6.3.1:** évaluer les mesures prises par les départements concernés pour l'application des textes règlementaires relatifs aux produits et services et faire toutes recommandations nécessaires.	Départements ministériels	Toutes les parties prenantes : Départements ministériels ; Fédérations et associations professionnelles ; Société civile ; La Fédération des chambres	Les mesures prises par les départements concernés pour l'application des textes règlementaires relatifs aux produits et services sont définies et évaluées	
	Action 6.3.2 : proposer toute mesure d'ordre réglementaire visant à permettre une bonne application des différents textes règlementaires relatifs aux produits et services			Mesure proposée et validée	

	Action 6.3.3 : étudier les interactions dans l'application des textes législatifs et réglementaires applicables aux produits et services		du Commerce d'Industrie et services ; -La Fédération des chambres d''agriculture ; -La Fédération des chambres des pêches Maritimes ; -La Fédération des chambres de l'artisanat ; -Les associations de la protection du consommateur. - Des personnalités qualifiées. ;etc.	Rapport de l'étude réalisée	
	Action 6.3.4: étudier les mesures nécessaires pour prévenir le risque que peuvent présenter certains produits ou services en concertation avec les organisations professionnelles et les associations de protection des consommateurs et des utilisateurs des produits et services et toutes les autres parties prenantes			les mesures nécessaires pour prévenir le risque que peuvent présenter certains produits ou services en concertation avec les parties intéressées sont étudiées	
	Action 6.3.5 : Mettre en place des mécanismes d'information des consommateurs sur les produits défectueux pouvant présenter un risque pour la santé et la sécurité des consommateurs			Mécanismes mis en place	
	Action 6.3.6: Organiser des campagnes de sensibilisation concernant la sécurité et la santé des consommateurs et des utilisateurs des produits et des services			Nombre de campagnes de sensibilisation	
Normalisation et réglementation technique					
Axe de développement 7 : Renforcement de l'implication des opérateurs économiques dans les travaux de normalisation					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 7.1 - Sensibiliser les opérateurs économiques à l'importance et la nécessité de participation active aux travaux de	**Action 7.1.1 :** Se rapprocher des organisations professionnelles et interprofessionnelles en vue de chercher ensemble le meilleur moyen pour	IMANOR	Organisations professionnelles et interprofessionn	Nombre d'actions réalisées par an	En continu

normalisation	encourager la participation du secteur privé aux commissions techniques.		elles		
	Action 7.1.2 : Exploitation des résultats statistiques issus du Système d'Information de l'IMANOR pour renforcer l'implication des parties les moins représentées ; (Participation nationales et internationales)	IMANOR		Cartographie annuelle des taux de participation	2026
	Action 7.1.3 : Mettre en valeur la contribution des acteurs du système normatif national à travers des communications relatives à leurs contributions (capsules d'information, interviews, articles…) ;	IMANOR	Acteurs du système normatif national	Nombre de publication publiée par an	2026
	Action 7.1.4 : Entreprendre des actions directes avec les TPE/PME et les associations en vue d'améliorer leur contribution au sein des commissions de normalisation	IMANOR	TPE/PME et/ou Organisations professionnelles et interprofessionnelles	Nombre d'action réalisée par an	En continu
Projet 7.2 - Inciter les opérateurs économiques à créer et/ou adhérer à des associations professionnelles capables de les représenter au niveau des commissions de normalisation ;	**Action 7.2.1 :** s'approcher des entreprises via la Fédération des Chambres Marocaines de Commerce d'Industrie et de Services pour les sensibiliser sur l'intérêt à se regrouper en association ou à y adhérer lorsqu'elles existent	MIC (secrétariat du conseil)	MIC ; FCMCIS ; CGEM	Nombre d'associations crées ; Nombre d'entreprise y ayant adhérées	
	Action 7.2.2: Profiter de la présence des professionnels aux commissions de normalisation pour les encourager à adhérer ou à créer des associations professionnelles dans le but d'avoir des positions communes et concertées	IMANOR	Organisations professionnelles et interprofessionnelles	En continu	En continu
Projet 7.3 - Mettre en place des conventions entre l'IMANOR et les représentants sectoriels des opérateurs économiques (produits et services) pour atteindre une meilleure efficacité des travaux de	**Action 7.3.1 :** Etablir des conventions / feuilles de route avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles engagés dans le processus de normalisation visant l'implication de leurs membres dans les travaux de normalisation.	IMANOR	Organisations professionnelles et interprofessionnelles	Nombre de convention signée par an	En continu

normalisation					
Normalisation et réglementation technique					
Axe de développement 8 : Formation					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 8.1 - Elargir l'offre de la formation sur les normes (systèmes de managements, produits, services, métiers, …)	**Action 8.1.1 :** Identification des besoins en formation	Secrétariat CSNCA	Fédérations et associations professionnelles les départements ministériels chargés du contrôle ou de l'inspection	Les besoins en formation sont identifiés	
	Action 8.1.2 : Mettre à disposition des organismes de formation les besoins exprimés relatifs à la formation sur les normes			Les besoins exprimés relatifs à la formation sur les normes sont mis à disposition des organismes de formation	
	Action 8.1.3 : Organisation de sessions de formation sur les normes applicables dans le cadre des contrôles réglementaires au profit des contrôleurs et inspecteurs relevant des départements ministériels	Départements ministériels concernés par les contrôles et inspections	IMANOR	Nombre de session de formation organisée et de contrôleurs formés	A partir de 2024
Projet 8.2 - Introduire de modules de formation sur la normalisation au niveau des cursus scolaires, universitaires, et professionnelles	**Action 8.2.1 :** Etablir des conventions de partenariat avec les autorités chargées de l'enseignement scolaire, universitaire, et professionnel ;	IMANOR ANEAQ	Autorités chargées de l'enseignement scolaire, universitaire, et professionnel	Nombre de conventions signés	2026

	Action 8.2.2 : Etablissement de modules standards sur la normalisation et introduction de la notion de normalisation dans le cahier des normes pédagogiques nationales	Autorités chargées de l'enseignement scolaire, universitaire, et professionnel ANEAQ	IMANOR	Nombre de modules établis et validés	
	Action 8.2.3 : Formation des formateurs sur ces modules	Autorités chargées de l'enseignement scolaire, universitaire, et professionnel ANEAQ	IMANOR	Nombre de formateurs qualifiés	
	Action 8.2.4 : Développer des conventions avec des laboratoires pour que les étudiants puissent réaliser les travaux pratiques ;	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation et les instituts de formation supérieur	Laboratoires d'essais et d'analyses	Nombre de conventions signés	A partir de 2024
Projet 8.3 - Mettre en place des modules de formations spécifiques aux présidents, secrétariats et aux membres des Commissions de Normalisation Nationales ;	**Action 8.3.1 :** Etablir les modules de formation et définir la périodicité de ces formations	IMANOR	Présidents, secrétariats et membres des Commissions de Normalisation Nationales	Programme de formation établi	2024

Projet 8.4 - Faciliter la participation des membres des comités techniques de normalisation, notamment les présidents et les secrétaires, aux formations pertinentes organisées par l'IMANOR ou offerts par les organisations internationales et régionales de normalisation.	**Action 8.4.1 :** Faire profiter les acteurs de la normalisation (secrétaires et présidents des CNs ou des experts désignés) au tant que possible à des formations/ateliers/séminaires offerts par l'IMANOR ou par les organisations internationales et régionales de normalisation	IMANOR	Organisations internationales et régionales de normalisation	Nombres de formations/ateliers/séminaires accordés par an	En continu
Normalisation et réglementation technique					
Axe de développement 9 : Accompagnement à l'export					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 9.1 - Améliorer l'efficacité de la veille relative à la normalisation, à la règlementation technique aux procédures d'évaluation de la conformité, et leur évolution au niveau des pays partenaires et pays potentiel à l'export.	**Action 9.1.1** : Développer un dispositif de veille relatif aux normes pertinentes étrangères et internationales, et aux exigences réglementaires et notamment leurs évolutions, applicables dans les pays partenaires et les marchés cibles.	IMANOR	Fédérations et associations professionnelles sectorielles	Nombre de prestations de veille réalisées par an	En continu
	Action 9.1.2 : Accompagner les opérateurs économiques pour la conformité aux exigences d'accès aux marchés (information, formation, assistance).	IMANOR	Fédérations et associations professionnelles sectorielles	Nombre d'actions d'information/promotion réalisées par an	En continu

	Action 9.1.3 : Négocier des partenariats avec les autorités de contrôle au niveau des marchés cibles pour leur faire accepter les évaluations de conformité IMANOR.	IMANOR	MIC Autorités de contrôle étrangères	Nombre d'accords de partenariat conclus par an	En continu
Normalisation et réglementation technique					
Axe de développement 10 : Accompagnement des entreprises pour appréhender les composantes de la qualité					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 10.1 - Encourager l'investissement dans les infrastructures de l'évaluation de la conformité pour faire jouer la concurrence et par conséquence rendre le marché plus compétitif	**Action 10.1.1 :** Identifier les besoins en matière d'infrastructure qualité de l'évaluation de la conformité en tenant compte des différents secteurs ainsi que la stratégie du gouvernement à l'horizon 2035 (nouveau modèle de développement du Maroc)	Comité d'élaboration de la politique Nationale de la Qualité	Départements ministériels concernés ;	les besoins en matière d'infrastructure qualité de l'évaluation de la conformité sont identifiés	
	Action 10.1.2 Analyser le livrable des actions 1 et déterminer la liste des opérations à déléguer au privé, aux centres techniques ou à l'Etat			Liste des opérations à déléguer au privé, aux centres techniques ou à l'Etat est élaboré et diffusée selon la cible	
Projet 10.2 - Développer des normes marocaines adaptables et adaptées aux TPE/PME et PMI	**Action 10.2.1** : Renforcer la participation des TPE/PME et PMI dans les travaux de normalisation pour que leurs besoins spécifiques soient examinés et pris en compte	IMANOR	TPE/PME et PMI Associations les regroupant	Taux de participation des TPE/PME et PMI aux travaux des commissions de normalisation les concernant par an	En continu

	Action 10.2.2 : Élaborer des guides pratiques et des outils pour aider les TPE/PME et PMI à comprendre et à appliquer les normes.	IMANOR	TPE/PME et PMI Associations les regroupant les PME, PMI et TPE	Nombre de guides élaborés	2027
	Action 10.2.3 : Organiser des ateliers de formation pour les TPE/PME et PMI sur l'importance et les avantages de l'application des normes et sur les normes les concernant.	IMANOR	Départements concernés par le sujet traité	Nombre d'ateliers organisés	2025

Annexe – IV

Politique Nationale de la Qualité

Plan d'action certification à l'horizon 2035

Certification					
Axe de développement 1 : Développement de la certification					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 1.1 - Développer davantage de schémas de certification adaptés aux PME /TPE et aux coopératives marocaines et leur faciliter l'accès à la certification	**Action 1.1.1** Identification des besoins en termes d'adaptation de schémas et d'approches de certification aux TPE et aux coopératives marocaines et les mettre en place	IMANOR	-CGEM -Associations sectorielles -ODECO - Grands donneurs d'ordre - Département chargé des TPE et autres département ministériels concernés -Maroc PME	Besoins en termes d'adaptation de schémas et d'approches de certification aux TPE et aux coopératives marocaines sont identifiés et mis en place	A partir de 2024
	Action 1.1.2 Identification des besoins en terme de schémas et d'approches de certification au profit des PME-marocaines et les mettre en place	IMANOR	- CGEM -Associations sectorielles -Grands donneurs d'ordre -Départements ministériels	Besoins en termes d'adaptation de schémas et d'approches de certification aux PME marocaines sont identifiés et mis en place	A partir de 2024

	Action 1.1.3 : Développer l'offre d'accompagnement des PME/TPE et des coopératives (kits de SMQ et formation et mutualisation de l'accompagnement)	Département ministériel chargé de la TPE Ministère de l'Industrie et du Commerce (pour la PME) CCIS	IMANOR Formateurs/consultants UMAQ IRESEN	➢ Mise à disposition d'offres d'accompagnement adaptées	
	Action 1.1.4 Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des PME/TPE et des coopératives	Maroc PME (pour les entreprises industriels) Département ministériels concernés Organisations professionnelles Grands donneurs d'ordre	IMANOR Coopération internationale Ministère des finances IRESEN	➢ Mise à disposition d'offres d'accompagnement adaptées ➢ % de PME/TPE et des coopératives certifiées	
Projet 1.2 - Développer davantage de schémas de certification répondant aux besoins des politiques publics	**Action 1.2.1** Favoriser le renvoi aux NM au niveau de la règlementation technique et y introduire la certification nationale comme critère de conformité à cette règlementation, le cas échéant	Autorités règlementaires	IMANOR	Nouvelles réglementations techniques basées sur les normes et citent la certification NM comme critère de conformité	
	Action 1.2.2 Identifier les normes référencées ou pouvant être référencées dans les CPS des acheteurs publics et examiner l'opportunité et la faisabilité de mettre en place des schémas de certification adaptés.	IMANOR	Donneurs d'ordres publics Prescripteurs	Les NM sont identifiées et les schémas de certification possibles sont disponibles	A partir de 2023
	Action 1.2.3 : Introduire la certification (qualité, compétence, service…) dans l'évaluation des demandes de qualification/classification et agrément	Pouvoirs publics	IMANOR Les départements ministériels qui	Les agréments et qualifications sont basés sur les certifications pertinentes	

			gèrent les systèmes d'agrément et de qualification		
Projet 1.3 - Mettre en place une infrastructure d'essais appropriée en termes de capacité technique et de compétences, en vue de contribuer au développement de la certification et donner aux organismes d'essais une visibilité sur les nouveaux projets de certification	**Action 1.3.1 :** réaliser un état des lieux sur l'infrastructure d'essais disponible.	IMANOR	Ministères possédant ou qualifiant/agrément des laboratoires / associations des organismes d'essais et de contrôle /IRESEN	Etat des lieux de l'Infrastructure d'essais disponible recensée et suivie	A partir de 2024
	Action 1.3.2 : faire un rapprochement avec les besoins en essais pour la certification	IMANOR	Organismes d'essais	Rapprochement réalisé	A partir de 2024
	Action 1.3.3 : combler les besoins non couverts par l'infrastructure d'essais disponible.	Départements ministériels concernés Laboratoires publics	IMANOR	Besoins en infrastructure d'essais satisfaits	
	Action 1.3.4 : accompagner les laboratoires pour accréditer l'ensemble des essais identifiés en 1.3.2 et 1.3.3.	Ministère de l'Industrie et du Commerce	IMANOR Associations des organismes d'essais et de contrôle Maroc PME(pour les laboratoires à vocation industriel)	Laboratoires intervenant dans la certification accrédités	
Projet 1.4 - Développer et promouvoir des labels sectoriels en collaboration avec les associations professionnelles visant à améliorer l'image du produit marocain à l'échelle nationale, régionale et internationale (en créant des écosystèmes sectoriels pour	**Action 1.4.1 :** identifier les besoins en termes de labels spécifiques de portée nationale, régionale et internationale avec une vision sectorielle, en évaluer l'opportunité et le cas échéant mettre en place les labels jugés pertinents.	IMANOR	Organisations professionnelles	**-** Les besoins en termes de labels spécifiques de portée nationale, régionale et internationale avec une vision sectorielle sont identifiés **-** Etude de l'opportunité	A partir de 2023

l'ensemble des axes qui concourent à la qualité)				de mettre en place les labels jugés pertinents est réalisée - schémas de certification possibles sont disponibles	
	Action 1.4.2 : revoir et promouvoir les labels existants.	Départements ministériels concernés IMANOR	Organisations professionnelles	Les labels portés par les ministères concernés sont améliorés et promus	2023
Projet 1.5 - Développer la certification des services et des compétences et encourager les acteurs à faire appel aux compétences certifiées	**Action 1.5.1 :** Identifier les besoins en matière de certification de services et de compétences pour l'exercice de métiers associés	IMANOR	Départements ministériels, les donneurs d'ordres et les associations professionnelles	Les besoins en matière de certification de services et de compétences pour l'exercice de métiers associés sont identifiés	2024
	Action 1.5.2 : identifier des métiers destinés au grand public (plomberie, électricité, peintures, étanchéité, isolation thermique, poseur de carreaux céramiques. ..etc) pour mettre en place des schémas de certification adaptés.	IMANOR	Ministère de l'Artisanat Chambre de l'artisanat OFPPT	Les métiers destinés au grand public identifiés • Le schémas de certification de personnes sont mis en place	2025
	Action 1.5.3 : s'enquérir de l'expérience étrangère en matière certification des services et des compétences et en évaluer l'opportunité et le cas échéant les mettre en place.	IMANOR		•L'expérience en matière de certification de services étrangère et des compétences est échangée ; •L'opportunité de mettre en place de ces certifications est évaluée ; •Le schémas de certification de services sont mis en place	2024
Certification					
Axe de développement 2 : crédibilisation, reconnaissance et promotion de la certification					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**

Projet 2.1 - Exiger la certification pour les produits et les services touchant à la santé et la sécurité des consommateurs (exemple : services rendus par les collectivités territoriales, et les dispositifs médicaux)	**Action 2.1.1 :** identification des produits et des services pouvant toucher à la santé ou à la sécurité des consommateurs.	Autorités règlementaires de contrôle des produits de consommation	IMANOR Associations de protection du consommateur Laboratoires Associations professionnelles	Liste des produits pouvant toucher à la santé ou à la sécurité des consommateurs est identifié(produits locales et importés) et tenue à jour	
	Action 2.1.2 : évaluer l'opportunité et mettre en place des schémas de certification pour les produits et services identifiés N.B : les services suivants ont été identifiés comme prioritaires par le Ministère de l'Intérieur : la certification des services publics pour les gares routières des voyageurs, les marchés de Gros de Fruits et Légumes (MGFL), les Bureaux Communes d'Hygiène (BCH), les abattoirs, le transport des viandes, ainsi que le transport mortuaire	IMANOR	Autorités règlementaires de contrôle des produits de consommation Laboratoires Experts Associations professionnelles Collectivités territoriales	schémas de certification jugés pertinents, sont développés	Dépend de l'action 2.1.1
	Action 2.1.3 : adopter le principe de renvoi aux normes marocaines dans les nouvelles règlementations techniques desdits produits et revoir les règlementations techniques existantes, le cas échéant, pour reconnaitre la certification délivrée dans le cadre de la règlementation en vigueur comme -critère de conformité auxdites règlementations techniques	Autorités règlementaires de contrôle	IMANOR Associations de protection du consommateur Laboratoires Associations professionnelles	Les nouvelles réglementations techniques basées sur les normes et citent la certification NM comme preuve de conformité lorsque c'est opportun - es réglementations techniques existantes sont revues	
Projet 2.2 - Exiger aux certificateurs de recourir à l'accréditation conformément aux dispositions en vigueur afin de renforcer la crédibilité et l'intégrité de la certification au Maroc	**Action 2.2.1 :** prévoir des dispositions réglementaires régissant les activités d'accréditation sur le territoire marocain pour rendre obligatoire l'accréditation des certificateurs	Ministère de l'Industrie et du Commerce	CSNCA IMANOR Certificateurs opérant au Maroc	Les dispositions réglementaires régissant les activités d'accréditation sur le territoire marocain pour rendre obligatoire	

				l'accréditation des certificateurs sont en vigueur	
Projet 2.3 - Mettre en place des mécanismes d'incitation pour encourager les entreprises à recourir à la certification	**Action 2.3.1 :** Considérer la certification notamment dans : - L'attribution des marchés publics ; - L'attribution d'avantages spécifiques - Les primes d'assurance ; - L'attribution d'une subvention - La sélection des prestataires/fournisseurs par les grands donneurs d'ordre - La mise en œuvre de mesures incitatives	Pouvoirs publics Donneurs d'ordres	IMANOR / CGEM	incitations possibles sont prévues	
Projet 2.4 - Inciter les organismes publics à se faire certifier pour donner l'exemple à leurs partenaires	**Action 2.4.1 :** identifier les schémas de certification pertinents par type de service public	IMANOR	Pouvoirs et organismes publics	les schémas de certification pertinents par type de service public	2025
	Action 2.4.2 : Accompagner les organismes publics pour se faire certifier par rapport aux référentiels pertinents	Organismes publics Ministère chargé de la gouvernance Départements inistériels	IMANOR	Offre d'accompagnement technique et financière est au point Les organismes publics sont accompagnés par rapport aux référentiels identifiés pour leur certification Les organismes publics sont certifiés	
Certification					
Axe de développement 3 : Amélioration du cadre juridique					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 3.1 : Mettre en place un environnement juridique et institutionnel favorable pour le développement de la certification	**Action 3.1.1** Rendre les certifications pertinentes obligatoires pour les produits qui touchent à la santé/sécurité	Autorités réglementaires	IMANOR	- Obligation réglementaire de la certification des produits concernés	

	Action 3.1.2 Encourager dans la réglementation technique et les achats publics, la certification comme mode privilégié de conformité **Action 3.1.3** Conditionner l'exercice de certains métiers par la certification de la compétence			- Dispositions prévues au niveau des CPS favorisant significativement les soumissionnaires certifiés - Dispositions prévues pour les métiers identifiés	
Projet 3.2: Révision des textes d'application de la loi 31-08 pour inclure les informations de marquage destinées aux consommateurs en cas de référence à la certification	**Action 3.2.1** Réviser les textes d'application de la loi 31-08 pour inclure les informations de marquage destinées aux consommateurs en cas de référence à la certification	Autorités réglementaires	IMANOR	Textes révisés	
Certification					
Axe de développement 4 : Amélioration du système de gestion					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 4.1 - Amélioration du processus de certification pour répondre aux besoins de l'économie marocaine	**Action 4.1.1 :** mettre en place un mécanisme pour exploiter le retour d'expérience afin d'améliorer le processus de certification	IMANOR	Opérateurs économiques Associations professionnelles	Mécanisme mis en place	2023
	Action 4.1.2 : œuvrer pour l'accréditation des différents schémas de certification	IMANOR	SEMAC	Les différents schémas de certification disponibles pour répondre aux besoins de l'économie marocaine sont accrédités	A partir de 2023
Projet 4.2 - Renforcer l'Implication des opérateurs économiques et des experts dans le processus de certification	**Action 4.2.1** : impliquer les opérateurs et experts dans le processus de certification tenant compte des principes de transparence, d'impartialité, d'équité et de confidentialité	IMANOR	Opérateurs économiques Pouvoirs publics	les opérateurs et les experts sont impliqués dans les différentes commission crées en tenant compte des principes de transparence, d'impartialité, d'équité et de confidentialité	2023
	Action 4.3.1 : Développer des solutions informatiques	ADD	Laboratoires d'essais	Solutions informatiques mises à disposition des	

Projet 4.3 - Mettre les avancées des TI au service du développement de la certification au Maroc.	et les mettre à disposition des intervenants dans le processus de certification		Auditeurs Expert IMANOR	intervenants	
	Action 4.3.2 : inciter les intervenants dans la certification (certificateurs, laboratoires, auditeurs et experts) à intégrer les systèmes d'information de leurs processus de gestion	IMANOR ADD	Laboratoires d'essais Auditeurs Expert	Informatisation du processus de gestion de certification de tous les intervenants : (certificateurs, laboratoires, auditeurs et experts)	2023
	Action 4.3.3 : Optimiser et diversifier les schémas de certification à travers le recours aux solutions IT	IMANOR	ADD	les schémas de certification sont optimisés et diversifié en utilisant les TI	A partir de 2024
Certification					
Axe de développement 5 : Coopération avec les organisations régionales et internationales					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 5.1 - Encourager l'échange d'expériences avec les partenaires de coopération et participer aux transferts de l'expertise entre les membres	**Action 5.1.1 :** établir des fiches projets de certification et saisir des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de ces projets	IMANOR		•Des fiches projets de certification sont identifiés ; •Des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de ces projets sont saisis ; •Mise en œuvre des projets	2023
Projet 5.2 - Engager des accords de reconnaissances bilatérales ou multilatérales profitables aux entreprises marocaines	**Action 5.2.1 :** Etudier la possibilité de reconnaissance mutuelle des certifications avec des pays partenaires commerciaux du Maroc	SEMAC IMANOR Ministère chargé du commerce	MAEC CGEM	Achèvement de l'étude dans les délais prévus	2024
	Action 5.2.2 : Intégrer la reconnaissance mutuelle des certifications dans le cadre des accords commerciaux futurs.	Ministère chargé de l'industrie et du commerce MAEC	IMANOR SEMAC	la reconnaissance mutuelle des certifications est intégré dans les accords commerciaux futurs entre le Maroc et les pays	

				étrangers	
Projet 5.3 - Mettre en place une cellule de veille ou un observatoire de certification en vue notamment de suivre le positionnement du Maroc au niveau africain, européen et international et d'adapter la stratégie nationale de certification en conséquence.	**Action 5.3.1 :** Instaurer le cadre de fonctionnement de la cellule de veille/ observatoire de certification en vue notamment de suivre le positionnement du Maroc au niveau africain, européen et international	Ministère chargé de l'industrie	IMANOR	Cellule de veille et l'observatoire sont mis en place et opérationnels	
	Action 5.3.2 : Exploiter le retour de la cellule de veille /observatoire pour adapter la stratégie nationale de certification**.**			Le retour de la cellule de veille /observatoire est exploité pour l'adaptation de la stratégie de certification nationale	
Certification					
Axe de développement 6 : Communication et vulgarisation de la certification					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 6.1 - Développer une stratégie de communication relative à la certification visant notamment à : ➢ Sensibiliser sur l'importance de la certification de conformité aux normes en tant qu'outil d'assurance de la qualité et la sécurité, et pouvant jouer le rôle d'arme commerciale ; ➢ Communiquer avec les organismes publics et les grands donneurs d'ordre sur l'existant et le potentiel de certification ; ➢ Vulgariser la certification auprès des différentes parties prenantes et notamment les institutions, les	**Action 6.1.1** : Etablir un planning coordonné de séminaires thématiques et sectoriels pour sensibiliser sur les enjeux de la certification pour les échanges commerciaux	-CGEM -Organismes publics -Donneurs d'ordre	-Ministère de l'industrie et du commerce -Donneurs d'ordre -IMANOR	Le planning coordonné de séminaires thématiques et sectoriels set établi	
	Action 6.1.2 : Elargir le champ d'action de la « Semaine Nationale de la Qualité » en ciblant les différentes catégories du public (entrepreneurs, consommateurs…)	-Ministère de l'industrie et du commerce	-CGEM -Pouvoirs publics -IMANOR	Champs d'action de la semaine qualité est élargie pour promouvoir le volet certification au niveau de tous les parties prenantes	
	Action 6.1.3 : Etablir un plan de médiatisation de la thématique « Certification et ses avantages » (en matière de qualité, sécurité et facilitation d'échanges commerciaux)	-Pouvoirs publics	-IMANOR -Donneurs d'ordre -Médias	plan de médiatisation de la thématique « Certification et ses avantages »établi	

entreprises et les consommateurs.	**Action 6.1.4** Elaborer des guides simplifiés sur la certification, à diffuser auprès des organismes/sociétés à certifier en vue d'une sensibilisation	IMANOR	-Ministère de l'industrie et du commerce Départements ministériels concernés -Donneurs d'ordre	Nombre de guides élaborés par an : 2 /./. des guides simplifiés sur la certification sont élaborés et diffusés	A partir de 2024
	Action 6.1.5 Déployer un programme de rencontres avec les départements ministériels, les donneurs d'ordres et les associations professionnelles pour les informer sur l'existant et le potentiel, et identifier les besoins en matière de certification	IMANOR	-Ministère de l'industrie et du commerce -CGEM -Organismes publics -Donneurs d'ordre	Déploiement du programme de rencontres avec les parties prenantes	A partir de 2023
	Action 6.1.6 La production de contenus et de supports de vulgarisation, pour la promotion et la sensibilisation destinés aux différentes catégories des parties concernés (spot, flyers, petite BD, animation, campagnes publicitaires sur les médias marocains et les réseaux sociaux)	Départements ministériels IMANOR	CGEM Fédérations et associations professionnelles Chambres de commerce et d'industrie, de tourisme, d'agriculture et de pêche maritime et d'artisanat, Associations de protection des consommateurs	Nombre de support de sensibilisation produits	A partir de 2024
Certification					
Axe de développement 7 : Rôle de la R&D dans le processus de la certification					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de**	**Echéance**

				réussite	
Projet 7.1 : Etablir des conventions entre les intervenants dans le processus de certification et les entités de recherches (centres techniques, …etc.) en vue d'exploiter la R&D dans le développement de de la certification	**Action 7.1.1** Identifier les intervenants ayant des activités d'assistance de R&D au profit des entreprises	IMANOR	Centres techniques Laboratoire universitaires Laboratoires relevant d'autres organismes publics	Intervenants identifiés	A partir de 2024
	Action 7.1.2 Réaliser une cartographie des capabilités d'essais en vue de développer de nouvelles offres de certification pour des produits innovants issus de la R&D			cartographie des capabilités réalisée	A partir de 2024
	Action 7.1.3 Signer des conventions de partenariat avec les laboratoires/centre techniques sélectionnés			Nombre de conventions signées	A partir de 2024
Projet 7.2 - Encourager les laboratoires et les centres techniques à jouer leur rôle en matière de recherche et développement pour renforcer la certification	**Action 7.2.1** Mettre en place des mécanismes pour la délégation de la gestion du processus de réalisation de la certification par les centres techniques pour les produits innovants	IMANOR	Centres techniques Laboratoire universitaires Laboratoires relevant d'autres organismes publics	Mécanisme de délégation mis en place	2024
	Action 7.2.2 Associer les laboratoires et centres techniques dans les activités de communication de l'IMANOR en tant qu'acteur dans l'assistance de l'entreprise dans les démarches de R&D	IMANOR	- Centres techniques - Laboratoires Universitaires - Laboratoires relevant d'autres organismes publics - Associations professionnelles	Les laboratoires et centres techniques sont associés dans les activités de communication de l'IMANOR	A partir de 2024
	Action 7.2.3 Renforcer les infrastructures et les compétences techniques des centres techniques pour améliorer leurs offres en termes d'expertise dans la R&D	Ministère de L'Industrie et du Commerce	- IMANOR - Centres techniques - Associations professionnelle s	Les infrastructures et les compétences techniques des centres techniques sont renforcées pour réaliser les essais d'expertises dans le cadre de la R&D	

			- IRESEN		
Certification					
Axe de développement 8 : Formation et développement de compétences					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Échéance**
Projet 8.1 - Développement de compétences pour renforcer le réseau national d'experts et d'auditeurs intervenant dans le processus de certification	**Action 8.1.1** développer des protocoles de qualification d'auditeurs/des experts (démarches, sujets d'examen)	IMANOR	Auditeurs/Formateurs	Protocoles de qualification d'auditeurs /experts développés	2023
	Action 8.1.2 Création d'un portail dédié aux appels à/dépôt de candidatures pour la qualification des auditeurs/experts de certification	IMANOR	Laboratoires d'essais et d'analyses	Portail crée	2023
	Action 8.1.3 Réalisation d'un plan annuel de formations qualifiantes d'auditeurs sur les schémas de certification opérationnels	IMANOR	Administrations concernées	Plan annuel de formation réalisé	2023
	Action 8.1.4 Réalisation de formations/bases de données tenue à jour, sur les techniques/technologies et réglementations pertinentes associées aux schémas de certification opérationnels	IMANOR		• Formations réalisées ; • Bases de données tenues à jour	2025
	Action 8.1.5 Engager les formations d'auditeurs nécessaires auprès des organismes compétents pour les schémas de certification privés	IMANOR	Organismes étrangers de formation Associations professionnelles	Formations identifiées et réalisées Agrément obtenu vis-à-vis des propriétaires privés des schémas de certification	2025

Projet 8.2 - Développer les modules de formation pour faciliter l'accès à la certification aux entreprises	**Action 8.2.1** Mettre en place des modules de formation/e-learning sur les référentiels des schémas de certification	IMANOR	Auditeurs/laboratoires/Associations Professionnelles Ministères concernés ADD	Modules de formation sectorielle/modules thématiques mis en place /vidéo en ligne développé	A partir de 2024
	Action 8.2.2 Mettre en place des formations sectoriels sur les référentiels génériques de certification				
		IMANOR ; Ministère de l'enseignement supérieur ; …etc	Auditeurs/laboratoires/Associations Professionnelles Ministères concernés ADD	formations sectoriels sur les référentiels génériques de certification mis en place	A partir de 2024
	Action 8.2.3 Mettre en place des modules de formation sur des thématiques spécifiques des normes de certification (métrologie-ACV-analyses des risques- management des compétences-management des connaissances –…)	IMANOR ; Bureau de consulting ; universités, Écoles d'ingénieur ;		Modules de formation sur des thématiques spécifiques des normes de certification mis en place	2023
	Action 8.2.4 Mettre en place des formations en ligne/vidéo sur les règles de certifications des produits et sur la démarche de certification	IMANOR		formations en ligne/vidéo sur les règles de certifications des produits et sur la démarche de certification sont mis en place	A partir de 2025
	Action 8.2.5 Développer des conventions entre les instituts de formation et les cabinets certificateurs pour que les étudiants puissent réaliser des simulations	Instituts de formation supérieure Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Cabinets certificateurs IMANOR	Nombre de conventions signées	A partir de 2024

		et de l'innovation			
Projet 8.3 - Introduire des modules de formation sur la certification au niveau des cursus scolaires, universitaires, et professionnelles.	**Action 8.3.1** Proposer des modules de formation pour les différents niveaux d'enseignement sur l'évaluation de la conformité/certification et introduire la notion de certification dans le cahier des normes pédagogiques nationales	Ministères concernés ANEAQ	IMANOR Auditeurs Laboratoires	• Modules développés et validés • Outils pédagogiques adaptés disponibles pour favoriser l'assimilation des enjeux et modes de certification • Modules de formations disponibles et opérationnelles	

Annexe – V

Politique Nationale de la Qualité

Plan d'action métrologie à l'horizon 2035

Métrologie					
Axe de développement 1 : Révision du cadre juridique et normatif					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 1.1 : Révision de la loi et de ses textes d'application en vue de la mise en place d'un Système National de Métrologie.	**Action 1.1.1 :** Préparation du projet de révision de la loi 2-79	DPCSMQ	- SGG - DAJC - LPEE-LNM - IMANOR	Projet élaboré et mis dans le circuit d'approbation	2025
	Action 1.1.2 : Révision du décret N°2-5-813	DPCSMQ	- MIC/DAJC - Départements ministériels concernés	Projet élaboré et mis dans le circuit d'approbation	2025
	Action 1.1.3 : Révision du décret sur la rémunération des services rendus	MIC	- MIC/DAJC - Ministère des finances	Projet élaboré et mis dans le circuit d'approbation	2024
	Action 1.1.4 : Révision de l'arrêté relatif au contrôle des instruments de mesure	MIC	- MIC/DAJC	Projet élaboré et mis dans le circuit d'approbation	2024
	Action 1.1.5 : Révision de l'arrêté relatif aux Poids	DPCSMQ	- DPCIs - Association professionnelle	Projet élaboré et mis dans le circuit d'approbation	2024
	Action 1.1.6 : Révision de l'arrêté relatif	DPCSMQ	- DPCIs	Projet élaboré et mis dans	2024

	aux Instruments de pesage à fonctionnement non automatique		- Association professionnelle	le circuit d'approbation	
	Action 1.1.7 : Révision de l'arrêté relatif aux manomètres utilisés pour le gonflage des pneumatiques	DPCSMQ	- DPCIs	Projet élaboré et mis dans le circuit d'approbation	2024
Projet 1.2 : Révision de l'arsenal normatif sur la base des nouvelles versions des recommandations OIML, à défaut par les normes internationales ou régionales, et couvrir par les normes marocaines les aspects ou domaines qui ne sont pas encore normalisés.	**Action 1.2.1 :** Mettre en examen toute les normes marocaines référencées dans la réglementation des instruments de mesure	IMANOR	- Parties prenantes concernées	Nombre de normes confirmées ou révisées	En continu
	Action 1.2.2 : Adoption des nouvelles normes pour couvrir les domaines et les aspects non encore normalisés	IMANOR	- DPCSMQ - Laboratoires - Départements ministériels	Nombre de nouvelles normes adoptées	En continu
Projet 1.3 : **Elargissement de la réglementation vers des instruments non encore soumis, sur la base des concertations avec les parties concernées.**	**Action 1.3.1 :** Préparation de nouveaux projets de textes réglementaires couvrant les instruments non encore réglementés	DPCSMQ	Parties prenantes concernées : - Départements ministériels concernés ; laboratoires ; fabricants /importateurs, - DAJC - SGG	Nombre de projets élaborés et mis dans le circuit d'approbation	2026-2035
Métrologie					
Axe de développement 2 : Renforcement de la mise en œuvre de la réglementation					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Résultats attendus/Indicateurs de réussite**	**Echéance**
	Action 2.1.1 : identification de(s) la partie(s) prenante(s) concernée(s) par l'instrument de mesure réglementé (exemple Ministère de l'Intérieur pour le	MIC		Liste des Partie(s) Prenante(s) Identifiées	A partir de 2024

Projet 2.1 : Identification et engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la réglementation.	taximètre)				
	Action 2.1.2 : Tenir des réunions avec la pp pour élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de la réglementation	MIC	Partie(s) Prenante(s) concernée(s)	Feuille de route finalisée	A partir de 2024
	Action 2.1.3 : Mise en œuvre des actions de la feuille de route	MIC	Partie(s) Prenante(s) concernée(s)	Enregistrements relatifs à la mise en œuvre des actions de la feuille de route	A partir de 2024
	Action 2.1.4 : conception et mise en œuvre d'un système informatique de suivi des opérations de contrôles des instruments de mesure réglementé	MIC	ADD	Plateforme de contrôle local des instruments de mesure	A partir de 2024
Projet 2.2 : Mise à niveau des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la réglementation	**Action 2.2.1 :** Identification des besoins en formation **Action 2.2.2 :** Identification des moyens pour la formation **Action 2.23 :** Formation des parties ciblées		DPCI Organismes agréés pour le contrôle métrologique Experts pour l'assistance technique	Ressources formées	En continu
Projet 2.3 : Renforcement du PPP pour la délégation des opérations de vérification métrologique des Instruments réglementés	**Action 2.3.1 :** identification de la partie prenante privée concernée par l'instrument de mesure réglementé	MIC		Partie Prenante Identifiée	A partir de 2024
	Action 2.3.2 : Tenir des réunions avec les parties prenantes pour élaborer le cahier des charges et les conditions d'agrément pour la délégation des opérations de vérification métrologique de l'instrument de mesure réglementé	MIC	Partie Prenante concernée	Feuille de route finalisée	A partir de 2024
	Action 2.3.3 : Signature de conventions de partenariat	MIC	Partie Prenante concernée	Conventions signées	A partir de 2024

Métrologie					
Axe de développement 3 : Métrologie industrielle - développement et intégration dans le tissu industriel					
Projet	Actions-clés	Responsable de l'action	Partenaires	Résultats attendus/Indicateurs de réussite	Echéance
Projet 3.1 : Identification des besoins en matière d'étalonnage auprès des donneurs d'ordre publics et privés, des industriels et des parties intéressées	**Action 3.1.1:** Réaliser une enquête sur des besoins en matière d'étalonnage auprès des donneurs d'ordre publics et privés, des industriels et des parties intéressées : **Sous-action 1** : Etablir un questionnaire **Sous-action 2 :** Etablir la liste des destinataires **Sous-action 3 :** Diffusion du questionnaire et récolte des réponses **Sous-action 4 :** Traitement et analyse statistique des réponses	MIC et LPEE-LNM MIC et LPEE-LNM MIC MIC	Laboratoires d'étalonnages Industriels Fédérations et associations professionnelles Laboratoires d'étalonnages Fédérations et associations professionnelles Organisme de coopération	Questionnaire établi et validé Liste des destinataires établie et validée Taux de réponse supérieur à 70% Rapport d'analyse établi	2025-2026 et à reconduire après 5 ans
Projet 3.2 : Identification de l'offre actuelle en matière d'étalonnage	**Action 3.2.1 :** Réaliser une enquête sur les services d'étalonnage disponibles sur le marché : **Sous-action 1 :** Etablir un questionnaire	MIC	Donneurs d'ordre publiques et privés, associations professionnelles et organismes d'accréditation	Offre identifié Questionnaire établi et validé	2025-2026 et à reconduire après 5 ans
	Sous-action 2 : Etablir la liste des destinataires			Liste des destinataires établie et validée	
	Sous-action 3 : Diffusion du questionnaire et récolte des réponses			Taux de réponse supérieur à 70%	
	Sous-action 4 : Traitement et analyse			Rapport d'analyse établi	

	statistique				
Projet 3.3 : Développement des laboratoires d'étalonnage accrédités au service du tissu industriel.	**Action 3.3.1** : Restitution des résultats des enquêtes des projets 3.1 et 3.2 pour identifier les besoins en étalonnage auprès des laboratoires.	MIC	- Laboratoires d'étalonnage, - Donneurs d'ordre publiques et privés, - fédérations et associations professionnelles		2027
	Action 3.3.2 : Inclure les besoins du tissu industriel en matière de services d'étalonnage au niveau d'une banque de projets				
Projet 3.4 : Développement de programmes de formation continue au profit des parties intéressées.	**Action 3.4.1** : Identifier l'offre et les besoins en formation continue (à inclure dans les enquêtes relatives à l'offre et aux besoins en matière d'étalonnage)	MIC et LPEE-LNM	- IMANOR, - OFPPT, - Laboratoires d'étalonnage (voir les organismes de promotion des formations)	Taux de réponse supérieur à 70%	2024
	Action 3.4.2 : Définir un catalogue de formation en fonction des besoins identifiés et le promouvoir auprès des organismes de formation et des laboratoires d'étalonnage	MIC et LPEE-LNM	- IMANOR, OFPPT, Laboratoires d'étalonnage	Catalogue de formation établi et diffusé	2025
	Action 3.4.3 : Développer des conventions entre les instituts de formation et laboratoires de métrologie pour pouvoir réaliser les travaux pratiques	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation et les instituts de	Laboratoires de métrologie	Nombre de conventions signées	A partir de 2025

		formation			
Projet 3.5 : Transfert du savoir-faire et de l'offre de raccordement métrologique de niveau international à l'export.	**Action 3.5.1** : Identifier les critères de désignation des experts en métrologie	MIC et LPEE-LNM	- IMANOR, UMAQUE et FMCI	Critères de désignation identifiés	2024-2025
	Action 3.5.2 : Etablir une base de données des experts nationaux en métrologie	MIC et LPEE-LNM	- IMANOR, - UMAQUE - et FMCI	Base de données des experts réalisée	2025 et mise à jour en continu
	Action 3.5.3 : Promouvoir cette base de données auprès des organisations régionales et internationales	MIC et LPEE-LNM	- IMANOR, - UMAQUE - et FMCI	Base de données diffusée auprès des organisations concernées et publiée au niveau de leurs sites web	En continu
	Action 3.5.4 : Identifier l'offre exportée /exportable en matière de services d'étalonnage (à inclure au niveau de l'enquête sur l'offre en matière d'étalonnage)	MIC et LPEE-LNM	Laboratoires d'étalonnage	Offre exportable identifiée et diffusée auprès des parties intéressées	2026

Métrologie					
Axe de développement 4 : Métrologie scientifique - Organisation, Développement et Reconnaissance à l'international,					
Projet	Actions-clés	Responsable de l'action	Partenaires	Résultats attendus/Indicateurs de réussite	Echéance
Projet 4.1 : Identification et désignation de laboratoires d'étalonnage de référence pour les grandeurs non détenues par l'Institut National de Métrologie : Acoustique, ultrasons et vibrations - photométrie et radiométrie - quantité de matière, métrologie en chimie et biologie - rayonnements ionisants - temps et fréquences.	**Action 4.1.1** : Finaliser l'étude d'identification des laboratoires de référence déjà entamée	MIC	LPEE-LNM	Avoir des laboratoires désignés	2024
	Action 4.1.2 : Désigner les laboratoires identifiés comme étant de référence par grandeur	MIC	LPEE-LNM	Avoir des laboratoires désignés	2025-2026
Projet 4.2 : Mise en place d'un mécanisme de soutien financier durable pour le développement et la reconnaissance de la métrologie scientifique	**Action 4.2.1** : Elaboration du cadre juridique pour la création du fond	MIC	LPEE-LNM / Laboratoires Désignés / SGG / Ministère des finances	Fond crée et opérationnel	2026
	Action 4.2.2 : Création d'un fond d'appui à la métrologie scientifique permettant de : - Raccordement métrologique au SI des étalons nationaux de métrologie - Participation aux CILs bilatérales internationales ou régionales - Participation aux travaux et réunions auprès des instances régionales et internationales en métrologie - Contribution financière du Maroc auprès des organisations régionales et internationales de métrologie scientifique	MIC	Industriels LPEE-LNM Laboratoires Désignés SGG ; Ministère des finances ; Ministère d'enseignement supérieur	Fond crée et opérationnel	En continu

	- Réalisation des actions de recherche scientifique en fonction des besoins industriels en matière de métrologie ; - Réalisation de l'expertise nécessaire pour le développement de l'offre en métrologie - Publication de CMCs dans la base de données du BIPM				
Projet 4.3 : Association des corps de recherche scientifique pour le développement de la métrologie nationale.	**Action 4.3.1** : Définir des sujets de recherche en métrologie scientifique en collaboration avec les universités et établissements d'enseignement supérieur	LPEE-LNM Laboratoires Désignés	universités et établissements d'enseignement supérieur	Publications d'articles sur la métrologie au niveau des revues scientifiques	A partir 2024 Et En continu
Projet 4.4 : Etude de l'opportunité d'acquisition d'étalons primaires pour certaines grandeurs.	**Action 4.4.1** : Réaliser une évaluation du besoin et de l'intérêt d'acquisition des étalons primaires pour des grandeurs identifiées	LPEE-LNM Laboratoires Désignés	MIC	Rapport sur les besoins avec plan d'action budgétisé	2025 Refaire l'étude après ans
Projet 4.5 : Appel à fonds pour mettre en place des Laboratoires Désignés et soutenir l'Institut National de Métrologie.	**Action 4.5.1** : Quêter les fonds à travers des programmes de coopération ou convention avec des organisations régionales ou internationales	MIC	LPEE-LNM Laboratoires Désignés	Font quêté	En continu
Projet 4.6 : Maintenir le raccordement au Système International d'Unités.	**Action 4.6.1** : Poursuivre le raccordement périodique des étalons de référence nationaux auprès des instituts nationaux de métrologie signataires du CIPM MRA ou auprès des laboratoires accrédités par des organismes d'accréditation signataires d'ILAC MRA.	LPEE-LNM Laboratoires Désignés	Instituts nationaux de métrologie signataires du CIPM MRA. Laboratoires Désignés participant au CIPM MRA	Certificats d'étalonnage portant des logotypes BIPM, CIPM MRA ou ILAC MRA	En continu

Métrologie					
Axe de développement 5 : Coopération avec les organisations régionales et internationales					
Projet	Actions-clés	Responsable de l'action	Partenaires	Résultats attendus/Indicateurs de réussite	Echéance
Projet 5.1 : Renforcer la présence des parties intéressées dans les organisations régionales internationales (BIPM, OIML, AFRIMETS, OADIM, SMIIC)	**Action 5.1.1 :** Assurer la participation des parties intéressées aux instances régionales et internationales de métrologie	MIC	LPEE-LNM Laboratoires Désignés	Représentation des représentants nationaux auprès des instances	En continu
	Action 5.1.2 : Mettre en place un mécanisme de définition de la position nationale à défendre au niveau des organisations régionales et internationales de métrologie	MIC, LPEE-LNM	Laboratoires Désignés	Procédure élaborée et appliquée	En continu
Projet 5.2 : Encourager l'échange d'expériences avec les partenaires de coopération et participer aux transferts de l'expertise entre les membres.	**Action 5.2.1** : Saisir les opportunités de coopération discutées lors des réunions des hautes commissions interministérielles pour inclure des axes relatifs à la métrologie	MIC, LPEE-LNM	Laboratoires Désignés		En continu
	Action 5.2.2 : Etablir et signer des conventions de coopération avec des partenaires	MIC, LPEE-LNM	Laboratoires Désignés	Conventions de partenariat signées et mise en œuvre	en continu
Projet 5.3 : Etablir un cadre de collaboration autour de projets spécifiques.	**Action 5.3.1 :** Organiser des activités régionales ou internationales de formation et de développement	MIC, LPEE-LNM	Laboratoires Désignés	Evènements organisées et échanges de visite	En continu
	Action 5.3.2 : Fonder la conduite de projets conjoints pour étudier d'éventuels problèmes techniques identifiés.	MIC, LPEE-LNM	Laboratoires Désignés		En continu

Métrologie					
Axe de développement 6 : Communication et vulgarisation de la métrologie					
Projet	Actions-clés	Responsable de l'action	Partenaires	Résultats attendus/Indicateurs de réussite	Echéance
Projet 6.1 : Organisation des journées sur la métrologie au niveau national	**Action 6.1.1 :** Organisation des journées sur la métrologie annuellement au niveau national en y associant des partenaires régionaux	MIC, LPEE-LNM	Laboratoires désignés	Nombre d'événements organisés	En continu (annuellement)
Projet 6.2 : Coordination et synergie entre les départements ministériels concernés autour des questions relatives à la métrologie	**Action 6.2.1:** Organiser des séances de travail avec les départements ministériels sur des problèmes spécifiques relatifs à la métrologie	MIC, LPEE-LNM	Laboratoires désignés	Réunions périodiques	en continu
Projet 6.3 : Lancement d'un plan de communication sur la métrologie.	**Action 6.3.1 :** Communiquer sur la métrologie à l'occasion de la journée mondiale de la métrologie (20 mai de chaque année) à travers un communiqué de presse, mailing, posters ; webinaires	MIC, LPEE - LNM	- Laboratoires désignés - SEMAC ; - UMAQUE ; - IMANOR ;	Nombre de communications faites	En continu
	Action 6.3.2 : Saisir les opportunités de participer à d'autres Manifestations pour communiquer sur la métrologie				
Projet 6.4 : Formation et information sur la métrologie : Encourager la mise en place de cursus de formation professionnelle et académique dans le domaine de la métrologie pour le développement de compétences	**Action 6.4.1 :** Mettre en place un module de formation de base sur les fondamentaux de la métrologie au niveau des universités et des instituts de formation supérieurs	MESRSI	MIC, LPEE-LNM	Nombre d'établissements ayant introduits des modules de formation sur la métrologie	2026
	Action 6.4.2 : Mettre en place des formations spécialisées en métrologie				

Annexe – VI

Politique Nationale de la Qualité

Plan d'action de l'accréditation à l'horizon 2035

Accréditation					
Axe de développement 1 : Révision du cadre juridique					
Projet	**Actions clés**	**Responsable d'actions**	**partenaires**	**Résultats attendus**	**Échéance**
Projet 1.1 : Elaboration d'un nouveau projet de loi de création d'un institut Marocain d'accréditation	**Action 1 .1.1:** Elaboration du texte de loi	Entité chargée de l'accréditation	DAJC/MIC/ SGG	Approbation du projet de loi par le Gouvernement	2023 - 2024
	Action 1.1.2 : Elaborer les nouveaux textes d'application de ladite loi	Entité chargée de l'accréditation	DPCSMQ/DAJ C / SGG	Textes élaborés et mis dans le circuit d'approbation	2023 - 2024
	Action 1.1.3 : Etablir les nouvelles règles de fonctionnement de l'entité chargé de l'accréditation	Entité chargée de l'accréditation	DAJC / SGG	Nouvelles dispositions de fonctionnement établies	Après la publication de la loi de création de l' institut Marocain d'accréditation
Projet 1.2 Révision d'autres cadres juridiques en liaison avec l'activité de l'agrément	**Action 1.2.1 :** Identifier les autres cadres juridiques qui concernent l'activité de l'agrément et de l'accréditation	Entité chargée de l'accréditation	Département ministériels concernés	Départements et Textes réglementaires identifiés	2023 - 2024
	Action 1.2.2 : Emettre des propositions d'amendement des textes concernés	Entité chargée de l'accréditation	Département ministériels concernés	Propositions parvenues aux départements concernés	2024

Accréditation					
Axe de développement 2 : Amélioration du système de gestion					
Projet	**Actions clés**	**Responsable d'actions**	**partenaires**	**Résultats attendus**	**Échéance**
Projet 2.1 : Révision du système Qualité du SEMAC conformément aux exigences de la nouvelle version de la norme ISO/IEC 17011	**Action 2.1.1 :** Révision des procédures SEMAC	Entité chargée de l'accréditation	Cabinet d'Accompagnement	Système documentaire revu	2024- 2025 MCI
	Action 2.1.2 : Instituer le comité d'impartialité et tenir régulièrement ses réunions	Entité chargée de l'accréditation	Membres du Comité	Comité institué Réunions tenues	2023 et annuellement
	Action 2.1.3 : Réaliser l'audit interne de l'entité chargé de l'accréditation régulièrement	Entité chargée de l'accréditation	Evaluateur externe	Audit réalisé	2023 et annuellement
	Action 2.1.4 : Tenir la réunion de revue de direction	Entité chargée de l'accréditation	-	RDD tenue	2023 et annuellement
Projet 2.2 : Dimensionnement des moyens par rapport aux orientations fixées (Budget prévus, Ressources Humaines, dématérialisation du système etc…)	**Action 2.2.1 :** Adéquation de ressources humaines de l'entité chargée de l'accréditation par rapport au volume de dossiers actuels et potentiel	Entité chargée de l'accréditation		Effectif adéquat pour le fonctionnement de l'entité chargé de l'accréditation	2024 10 personnes
	Action 2.2.2 : Identification des besoins en évaluateurs et leurs qualification	Entité chargée de l'accréditation	CQE/Evaluateurs	Minimum de 3 évaluateurs par domaine technique	À partir de 2024
	Action 2.2.3 : Dématérialisation du processus d'accréditation des OEC – adoption d'une plateforme - IT Solution de l'ARAC à adapter	Entité chargée de l'accréditation	Equipe ARAC / ONUDI/ DRSI/	Solution informatique opérationnelle	2024
Projet 2.3 : Renforcer les compétences des ressources intervenant dans le processus d'évaluation (membres des commissions et évaluateurs) et du personnel chargé de la gestion du système national d'accréditation	**Action 2.3.1 :**Etablir et réaliser un plan de formation du personnel interne, des évaluateurs et des membres des commissions et du comité d'impartialité	Entité chargée de l'accréditation	Evaluateurs et membres des commissions	Plan de formation établi et mis en œuvre	En continue
Projet 2.4 : Mutualiser les efforts entre les OEC pour organiser des compagnes d'essai d'aptitudes difficilement réalisables ou à coûts élevés.	**Action 2.4.1** : identifier les CIL des essais difficilement réalisables et créer une plateforme d'échanges autour des problèmes d'organisation des CIL	Entité chargée de l'accréditation	Associations professionnelles des OEC et OEC concernés	Nombre de CIL organisés dans ce cadre	En continu

	Action 2.4.2 : Faire participer les OEC accrédités aux CIL organisées par les organisations régionales et internationales d'accréditation	Entité chargée de l'accréditation	Organisations régionales et internationales d'accréditation	Nombre de CIL organisés dans ce cadre	En continu
Accréditation					
Axe de développement 3 : Elargissement du champ d'action du système national d'accréditation					
Projet	**Actions clés**	**Responsable d'actions**	**partenaires**	**Résultats attendus**	**Échéance**
Projet 3.1 : Identifier les programmes d'accréditation présentant un intérêt pour l'économie nationale en concertation avec les différentes parties prenantes	**Action 3.1.1 :** Réaliser une étude sur l'opportunité de la mise en place de nouveaux programmes d'accréditation ISO 17065, ISO 17024, 17043…Halal	Entité chargée de l'accréditation	OEC / IAF/ILAC/ARAC	Etude réalisée	Fin 2023 et en fonction des demandes
	Action 3.1.2 : organiser une journée d'information sur de nouveaux programmes en invitant des représentants d'ILAC/IAF et ARAC	Entité chargée de l'accréditation /ARAC	ARAC/ILAC/ IAF	Journée organisée	Fin 2023 et en fonction des demandes
Projet 3.2 : Développement des programmes d'accréditation identifiés par le SEMAC (formulaires, politiques, règles de gestion et guides techniques…)	**Action 3.2.1 :** Benchmark avec d'autres accréditeurs	Entité chargée de l'accréditation /SEMAC	Entité chargée de l'accréditation /Evaluateur/ILAC/ARAC/IAF	Résultat du benchmark	2024
	Action 3.2.2 : Etablir les politiques, les règles, les formulaires et les guides relatives aux programmes identifiés.	Entité chargée de l'accréditation /SEMAC	Entité chargé de l'accréditation/ COMAC/Evaluateurs	Politiques et règles établies et approuvé	2024
	Action 3.2.3. : qualifier les évaluateurs sur ces nouveaux programmes	Entité chargée de l'accréditation /SEMAC	Entité chargée de l'accréditation /Evaluateurs/CQE	5 évaluateurs qualifiés par programme	2024 - 2025

Accréditation					
Axe de développement 4 : Accréditation comme préalable à l'agrément des organismes d'évaluation de la conformité					
Projet	**Actions clés**	**Responsable d'actions**	**partenaires**	**Résultats attendus**	**Échéance**
Projet 4.1 : Identifier les agréments délivrés par les départements ministériels aux organismes d'évaluation de la conformité pour lesquels des programmes d'accréditation sont couverts par le système national d'accréditation ;	**Action 4.1.1 :** Etablir une liste d'agréments délivrés par les départements ministériels. **Action 4.1.2 :** Identifier les agréments couverts par le système National d'accréditation.	MCI : Entité chargée de l'accréditation /DQSE	Département Ministériels	Liste identifiée	Fin 2024
Projet 4.2 : Exiger l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité pour pouvoir accéder aux Marchés Publiques en fonction des programmes d'accréditation en vigueur et ce en concertation avec le SEMAC ;	**Action 4.2.1** : Inviter les départements ministériels à exiger l'accréditation comme préalable à l'agrément pour les prestations identifiées en projet 4.1	MCI : Entité chargée de l'accréditation /DQSE	Département Ministériels	Nombre d'accréditation OEC agrées/nb total d'accréditation	Fin 2024
	Action 4.2.2 : Mettre en relief le caractère réglementaire (donc obligatoire) de l'accréditation en vue d'obtention de l'agrément.	Département Ministériels	Département Ministériels	Les programmes d'accréditation tenant compte des exigences règlementaires objet des agréments	En continu
Projet 4.3 : Mettre en place un système de mise à niveau des organismes d'évaluation de la conformité en collaboration avec les départements ministériels exigeant l'agrément pour lesquels des programmes d'accréditation n'existent pas afin d'aboutir	**Action 4.3.1 :** Accompagnement à mettre en place au profit de l'entité chargé de l'accréditation pour le développement du programme d'accréditation concerné	Entité chargée de l'accréditation	Départements Ministériels concernés ;	Programme d'accréditation développé répondan t à l'agrément sous accréditation	Fin 2025

à terme à leur accréditation par le système national d'accréditation	**Action 4.3.2 :** Accompagnement à mettre en place au profit des organismes d'évaluation de la conformité pour les préparer à la candidature au programme d'accréditation concerné	Départements Ministériels concernés et Maroc PME (Éventuellement via des programmes de coopération ou d'accompagnement le cas échéant)	Département Ministériel / Accompagnateur	Nombre d'OEC agrée ayant répondu et réussi à l'accompagnement	Fin 2025

Accréditation					
Axe de développement 5 - Coopération avec les organisations régionales et internationales					
Projet	**Actions clés**	**Responsable d'actions**	**partenaires**	**Résultats attendus**	**Échéance**
Projet 5.1 : Renforcement de la présence du système national d'accréditation au niveau des instances et organisations régionales et internationales d'accréditation ;	**Action 5.1.1** : Participer aux manifestations et comités issus des organisations régionales et internationales d'accréditation	Entité chargée de l'accréditation et Evaluateurs SEMAC	Evaluateurs SEMAC/ ARAC/ILAC/IAF/ SMIIC	Nombre de participation aux travaux et manifestations régionales et internationales	En continue
Projet 5.2 : Encouragement de l'échange d'expériences avec les partenaires de coopération et participer aux transferts de l'expertises entre les membres (exemples : essais inter laboratoires, expertises…)	**Action 5.2.1** : participer aux formations en ligne sur les différents programmes d'accréditation	Entité chargée de l'accréditation /ILAC/ARAC /IAF	Entité chargé de l'accréditation /ILAC/ARAC/IAF- Evaluateurs SEMAC Membres commissions	Nombre de formations organisées/ Nombre de participants nationaux	En continue
	Action 5.2.2 : participer aux comparaisons inter laboratoires (CIL) organisées à l'échelle internationales par ARAC/ILAC/IAF	Entité chargée de l'accréditation/ ILAC/ARAC/ IAF	OEC bénéficiant des CIL	Nombre de participations aux CIL organisées	En continue

Accréditation Axe de développement 6 - Communication et vulgarisation de l'accréditation					
Projet	**Actions clés**	**Responsable d'actions**	**partenaires**	**Résultats attendus**	**Échéance**
Projet 6.1 : Promotion des actions d'accréditation envers les organismes d'évaluation de la conformité à travers une communication efficace	**Action 6.1.1 :** Maintenir l'organisation de la journée internationale de l'accréditation du 9 juin	Entité chargée de l'accréditation / Evaluateurs SEMAC	- Entité chargée de l'accréditation /DRHFSIAG - Evaluateurs SEMAC et Coorganisateurs	Nombre de participants	9 juin de chaque année
	Action 6.1.2 : Organiser l'enquête annuelle de satisfaction des OEC accrédités et tenir compte de leurs besoins	Entité chargée de l'accréditation	Entité chargée de l'accréditation /OEC	Taux globale de satisfaction des OEC	1 enquête chaque année
	Action 6.1.3 : Participer et communiquer sur les programmes d'accréditation lors des manifestations organisés en lien avec l'infrastructure qualité.	Entité chargée de l'accréditation	Organisateurs des évènements	Nombre de participation aux autres manifestations de l'IQ	En continu
Projet 6.2 : Renforcement de la communication sur le système d'accréditation pour encourager les experts marocains à se qualifier auprès du SEMAC et pouvoir ainsi couvrir tous les domaines présentant un intérêt pour les organismes d'évaluation de la conformité ;	**Action 6.2.1 :** Saisir les universités et instituts et écoles supérieures pour les inviter à faire participer leurs experts au système national d'accréditation	Entité chargée de l'accréditation	OEC/Centres techniques/Universités et Ecoles/ OFPPT	Nombre de nouveaux évaluateurs techniques qualifiés par an	
	Action 6.2.2 : Organiser des sessions d'informations sur le Système National d'Accréditation et de la qualification des évaluateurs				En continu
Projet 6.3 : Vulgarisation de l'accréditation et son rôle pour l'assurance de la qualité des prestations d'évaluation de la conformité au niveau de l'enseignement supérieur	**Action 6.3.1** : Organiser des sessions d'information et visite des universités pour promouvoir et développer les activités d'accréditation en vue d'insérer les notions de l'accréditation dans le cursus de la formation	Entité chargée de l'accréditation ANEAQ (pour introduire la notion d'accréditation dans le cahier des normes pédagogiques nationales)	Universités et Ecoles supérieures	2 à 3 sessions organisées par an	En continu

Projet 6.4 : Elargissement de l'offre de formation sur les référentiels d'accréditation en fonction des programmes d'accréditation couverts par le Système national d'accréditation	**Action 6.4.1 :** Développer des offres de formation sur les nouveaux programmes d'accréditation couverts par le Système National.	IMANOR / OFPPT et autres prestataires privés ou publics de formation sur les normes	-	Nombre de formation couvrant les programmes d'accréditation	En continue
Projet 6.5: Renforcer et vulgariser les mécanismes d'aide pour les prestations d'accompagnements préalables à l'accréditation	**Action 6.5.1** : Développement de l'offre d'appui aux laboratoires	MIC (DQSE)	- Maroc PME pour les domaines industriels ; - Départements ministériels	Offre révisée	2024
	Action 6.5.2 : Promouvoir l'offre d'appui aux laboratoires	MIC (DQSE)	Laboratoires	Nombre d'actions de promotion	2024
Projet 6.6: Encourager la mise en place d'une plateforme nationale d'élaboration des essais inter-laboratoires	**Action 6.6.1 :** Accompagner les laboratoires disposant des compétences pour le développement de plateformes de comparaisons inter-laboratoires	MIC (DQSE)	Laboratoires	Nombre de plateformes développées	2025
	Action 6.6.2 : Encourager les plateformes à se faire accréditer selon NM ISO 17043	MIC (DQSE)	Laboratoires	Nombre de plateformes accréditées	2025
	Action 6.6.3 : Promouvoir l'activité de ces plateformes dans le cadre de la coopération internationale	MIC (DQSE)	laboratoires	Nombre d'actions de promotion	2025

Annexe –VII

Politique Nationale de la Qualité
Plan d'action de la promotion de la qualité à l'horizon 2035

promotion de la qualité					
Axe de développement 1 : normes de management et R&D					
Projet	**Actions-clés**	**Pilote de l'action**	**Partenaires**	**Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 1.1 : Redynamiser les Centres Techniques pour qu'ils jouent leur rôle dans le domaine de la R/D	**Action 1.1.1** : Benchmarquer l'activité de la R&D avec les organismes similaires à l'international pour les centres techniques	Centres techniques	Parties prenantes : Associations professionnelles ; IMANOR ; OMPIC ; Clusters ; MIC ; Universités ; Ecoles d'ingénieurs	Rapport de benchmark élaboré	Échéance à déterminer par chaque centre
	Action 1.1. 2 : Etablir une feuille de routes pour le volet recherche et développement par centre	Centres techniques		Feuille de route établie par centre	idem
	Action 1.1.3 : Opérationnaliser la feuille de routes pour le volet recherche et développement par centre	Centres techniques		Un indicateur par action à déterminer	Déterminé pour chaque action
Projet 1.2 : Informer, sensibiliser et former les entreprises sur les normes de systèmes de management certifiables et cibler un nombre d'entité à certifier par catégorie	**Action 1.2.1:** Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 9001 relative au système de management de la qualité et organiser des formations sur ladite norme	- IMANOR - DQSE - CCIS - Ministères identifiés comme	Secteur public ; Secteur privé ; Société civile	1000 entités sensibilisées et formées (2023 – 2035) -Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés -Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers	En continu

		pilote		organisés -Nombre d'entités certifiées	
	Action 1.2.2: Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 14001 relative au système de management environnemental et organiser des formations sur ladite norme	- IMANOR - DQSE - CCIS - Ministère chargé du développement durable et ministères identifiés comme pilote	Secteur public ; Secteur privé ;	-Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés -Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés -Nombre d'entités certifiées	En continu
	Action 1.2.3: Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 27001 relative au système de management de la sécurité de l'information et organiser des formations sur ladite norme	- IMANOR - DQSE - CCIS - Ministères identifiés comme pilote	Secteur public ; Secteur privé ;	- Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés - Nombre d'entités certifiées	En continu
	Action 1.2.4: Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 37001 relative au système de management anti-corruption et organiser des formations sur ladite norme	- IMANOR - DQSE - CCIS - INPPLC (L 'Instance Nationale de la Probité de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption - Ministères	Secteur public ; Secteur privé ; Société civile	- Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés - Nombre d'entités certifiées	En continu

		identifiés comme pilote			
	Action 1.2.5: Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 50001 relative au système de management de l'énergie et organiser des formations sur ladite norme	- IMANOR - DQSE - CCIS - Ministère chargé de la transition énergétique - Ministères identifiés comme pilote	- Secteur public ; - Secteur privé ;	- Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés - Nombre d'entités certifiées	En continu
	Action 1.2.6: Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 15189 relative au système de management de laboratoires de biologie médicale et organiser des formations sur ladite norme	- IMANOR - DQSE - Ministère de la santé et la protection sociale comme pilote	- Ministère chargé de la santé ; - Centres hospitaliers universitaires ; - Laboratoires biologiques privés;	- Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés - Nombre d'entités certifiées	En continu
	Action 1.2.7: Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 21001 relative aux systèmes de management des organismes d'éducation/formation	- IMANOR - DQSE - CCIS - Ministère chargé de l'enseignement supérieur - Ministère chargé de l'éducation nationale, - ANEAC	- IMANOR - Ministère chargé de l'enseignement supérieur - Ministère chargé de l'éducation nationale - ANEAQ ; - Le secteur de formation privé	- Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés - Nombre d'entités certifiées	En continu
	Action 1.2.8: Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 39001 sur le management de la sécurité routière et	- IMANOR - DQSE	- IMANOR - Ministère du	- Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés	En continu

	organiser des formations sur ladite norme	- Ministère chargé du transport et de la logistique ; - Ministère chargé de l'équipement - Agence chargé de la logistique - NARSA	transport et de la logistique - Ministère chargé de l'équipement - Chambres de l'industrie, du commerce et des services - NARSA - Sociétés de transport	- Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés -Nombre d'entités certifiées	
	Action 1.2.9: Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 31000 concernant le management des risques et organiser des formations sur ladite norme	- IMANOR - DQSE - CIS - Ministères identifiés comme pilote	- Secteur public ; - Secteur privé ;	- Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés	En continu
	Action 1.2.10: Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 22301 relative à la continuité de l'activité et organiser des formations sur ladite norme	- IMANOR - DQSE - CCIS - Ministères identifiés comme pilote	- Secteur public ; - Secteur privé ;	- Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés	En continu
	Action 1.2.11: Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 45001 relative au système de management de la santé et la sécurité au travail et organiser des formations sur ladite norme	- IMANOR / DQSE/CCIS/ ministère chargé de l'emploi et ministères identifiés comme pilote	- Secteur public ; - Secteur privé ;	- Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés - Nombre d'entités certifiées	En continu

	Action 1.2.12 : Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 46001 relative au système de management de l'utilisation efficiente de l'eau – Exigences et recommandations d'utilisation	IMANOR Ministères identifiés comme pilote	Secteur public ; Secteur privé ; société civile	- Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés - Nombre d'entités certifiées	En continu
	Action 1.2.13 : Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 29993 Services de formation fournis en dehors du cadre de l'enseignement formel - Exigences de services	IMANOR	- Parties intéressées	-Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés - Nombre d'entités certifiées	En continu
	Action 1.2.14 : Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM ISO 22000 relative au système de management de la sécurité des denrées alimentaires - Exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire	IMANOR Ministères identifiés comme pilote	- Parties intéressées	Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés - Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés - Nombre d'entités certifiées	En continu
	Action 1.2.15 : Planifier des séminaires de sensibilisation pour la NM CEN/TS 16555-1 relative au système de management de l'innovation et organiser des formations sur ladite norme	- IMANOR/ DQSE/CCIS /Ministère chargé de l'enseigneme nt supérieur et ministères identifiés comme pilote, R&D	- Secteur public ; - Secteur privé ;	Nombre de séminaires et d'ateliers planifiés -Nombre de Nombre de séminaires et d'ateliers organisés	En continu

		Maroc ; Ecosystème innovation			
Projet 1.3 : Promouvoir les normes métiers dans le cadre de made in Morocoo;	**Action 1.3.1** : identifier les secteurs qui présentent du potentiel pour créer le made in Morocco	- MIC	- Associations professionnelles - Coopératives et Départements ministériels	Nombre de secteurs identifiés	2026
	Action 1.3.2 : Elaborer un référentiel pour chaque secteur identifié	IMANOR		Nombre de référentiels élaborés	
Projet 1.4 : Promotion des normes stratégiques	**Action 1.4.1** : lister les normes stratégiques pour accompagner les entreprises à améliorer leur niveau de qualité.	MIC	- Associations professionnelles - Coopératives - Départements ministériels - IMANOR	Normes identifiés / secteur	2025
	Action 1.4.2 : Former des formateurs sur ces normes	IMANOR	Départements ministériels, OFPPT, …	Nombre de formateurs	2026
	Action 1.4.3 : Etablir une feuille de route pour organiser des ateliers de sensibilisation des intéressés sur les normes identifiés au niveau de l'action 1.4.1 ci-dessus.	IMANOR	- Associations professionnelles /coopératives - Départements ministériels - IMANOR	Nombre d'ateliers organisés	2027
Projet 1.5 Certifier les départements ministériels, les organismes sous tutelle, les institutions publics et les institutions semis publics	**Action 1.5.1** Désigner les pilotes du projet de certification par les départements ministériels, les organismes sous tutelle, les institutions publics et les institutions semis publics	Secrétariat du CSNCA	- Les différents départements ministériels et les collectivités territoriales (éventuellement choisir un groupe pilote) - Les différents départements ministériels (éventuelleme	Nombre de pilotes désignés	2025
	Action1.5. 2 : Sensibiliser les pilotes désignés sur les outils de la qualité et les former sur la norme NM ISO 9001	IMANOR		Nombre de pilotes formés sur les outils de la qualité et la NM 9001	

			nt choisir un groupe pilote)		
	Action 1.5.3 : la mise en place de la norme NM ISO 9001 au niveau d'une direction pilote par département ministériel	Départements ministériels	----	Nombre de départements ministériels qui ont mis en place de la NM ISO 9001	
	Action 1.5.4 : la certification des directions pilotes selon la norme NM ISO 9001.	Départements ministériels	------	Nombre de directions certifiés	
Promotion de la qualité					
Axe de développement 2 : Communication et rayonnement externe					
Projet	**Actions-clés**	**Pilote de l'action**	**Partenaires**	**Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 2.1 : Elaborer une enquête qualité au niveau de l'industrie (opération pilote qui sera dupliqué sur les autres secteurs)	**Action 2.1.1 :** Etablir un questionnaire et la liste des destinataires par typologie	DQSE	- Direction chargée des statistiques	-Liste établie -Questionnaire établi et validé	2024
	Action 2.1.2 : Réaliser l'enquête	MIC	- Entreprises, fédérations et associations professionnelles	Taux de réponse supérieur à 80 %	
	Action 2.1.3 : Exploiter l'enquête et établir le plan d'action selon l'out put de l'exploitation des résultats de l'enquête	MIC	- ------	Plan d'action établi	
Projet 2.2 : Elaborer une stratégie de communication pour la promotion de la qualité	**Action 2.2 .1** : développement d'une stratégie de communication	Départements ministériels (chaque département pour son secteur d'activité)	- Associations professionnelles	Stratégie développée et Feuille de route établie	2025
	Action 2.2.2 : Etablir une feuille de routes pour l'opérationnalisation de la stratégie				2027
	Action 2.2.3 : Suivi de l'opérationnalisation de la stratégie			Taux de réalisation de la stratégie	

Projet 2.3 : Elaborer une charte qualité	**Action 2.3.1** : Elaborer un projet de charte de la qualité	MIC	- Départements ministériels concernés - Association professionnelle du domaine en question	Feuille de route établie et Parties Prenantes Identifiée	2024
	Action 2.3.2 : Signature de la charte	MIC	CGEM	Charte signée et diffusée	2025
Projet 2.4 : Renforcer le partenariat avec l'Union Marocain de la Qualité	**Action 2.4.1** : Réviser la convention qui lie l'UMAQ au MIC	MIC	UMAQ	Convention révisée	2024
	Action 2.4.2 : Réviser le règlement intérieur			Règlement intérieur revu	2025
	Action 2.4.3 : Elire un nouveau bureau en définissant les responsabilités de chacun			Nouveau bureau élu	2025
	Action 2.4.4 : instituer 8 commissions thématiques et établir une feuille de route par commission : Com 1 : Qualité pour les PME/PMI Com 2 : Valeurs ajoutées des démarches qualité Com 3 : ISO 9001 Com 4 : Qualité et PNQ Com 5 : Qualité et Lean Com 6 : Qualité & Big data Com 7 : Qualité et RSE Com 8 : Vision qualité Maroc	UMAQ	- Secteur public ; - Secteur privé ;	8 commissions instituées	
	Action 2.4.5 : Revoir le site de l'UMAQ		MIC, ADD	Site revu	
	Action 2.4.6 : Instituer le club des lauréat du prix nationale de la qualité		Les lauréats des éditions du PNQ	Le club institué	
	Action 2.4.7 : Ouvrir l'adhésion des membres à l'UMAQ (Lauréats, responsables QSE des entreprises, universitaires, étudiants, …etc.) en mettant en place un mécanisme y afférent		- Les managers d'entreprises - Les responsables QSE - Les étudiants,	Le mécanisme d'adhésion mis en place	

Projet 2.5 : Création d'un Tableau de Bord Qualité	**Action 2.5.1** : Définir les critères pris en compte pour l'élaboration du Tableau de Bord Qualité	CEPNQ/ Secrétariat du CSNCA	- Parties prenantes selon les critères sélectionnés	Critères définis	A partir du 2024
	Action 2.5.2 : Etablir un cahier des charge du projet	CEPNQ/ Secrétariat du CSNCA	Parties prenantes selon les critères sélectionnés	Cahier de charge établi	
	Action 2.5.3: Lancement du projet	Secrétariat du CSNCA	------	Projet lancé	
	Action 2.5.4 : Collection de données , analyse et livrable	Secrétariat du CSNCA	-------	données disponibles	
	Action 2.5.5 : Publier le Tableau de bord qualité Maroc	Secrétariat du CSNCA	Secteur public, secteur privé et société civile	Tableau de bord qualité Maroc publié	
	Action 2.5.6 : pérenniser l'action	MIC	----------	Respect de la périodicité de publication	Chaque deux ans à partir de la publication de la version numéro 1
Projet 2.6 : Créer des comités régionaux de la qualité et dynamiser celles créées	**Action 2.6.1** : création des comités régionaux de la qualité	UMAQ	- Chambres du Commerce, d'Industries et de services ; - Délégations provinciales ; - Universités ; - Associations professionnelles ; - Société civile	Nombre de comités régionaux crées	
	Action 2.6.2 : établir la feuille de route par comité.			Nombre de feuilles de route établies par comité	
	Action 2.6.3 : Opérationnaliser de la feuille de route par comité.	Comités régionaux		% d'exécution du projet de la feuille de route par comité	

Projet 2.7 : Organiser régulièrement des Journées Nationales de la Qualité	**Action 2.7.1** : Prévoir un planning annuel des journées de promotion de la qualité et les outils de la qualité : métrologie, accréditation, certification en marge de journées internationales	MIC /IMANOR /UMAQ/ Secteur privé	Parties intéressées	Planning d'évènements de promotion des outils de la qualité : métrologie, accréditation, normalisation et certification	Chaque année
	Action 2.7.2 : Etablir un planning d'évènements de promotion de la qualité par secteur d'activité	MIC /IMANOR /UMAQ	Départements ministériels	Planning d'évènements de promotion de la qualité par secteur d'activité établi	
	Action 2 .7.3 : Organiser les événements planifiés	Départements ministériels/I MANOR/ UMAQ	Parties intéressées	Nombre d'évènements organisés	
Projet 2.8 : Dresser une identité visuelle unique et facile à mémoriser pour les clients, les partenaires et les investisseurs et construire une charte graphique qui sera ensuite utilisée sur l'ensemble des produits de bonne qualité, notamment « Made in morocco »	**Action 2.8.1** : Coordination avec les parties prenantes afin de mettre en place une identité visuelle unique pour l'ensemble des produits marocains de bonne qualité	CGEM	Départements ministériels		
	Action 2.8.2 : Mise en place de cette identité visuelle gage de qualité du produit marocain			Identité visuelle mis en place	
	Action 2.8.3 : mise en place de référentiels spécifiques par produit pour l'obtention de ce label	IMANOR	Parties intéressées		
Projet 2.9: Renforcer et coordonner la communication sur les mécanismes d'appui aux entreprises pour accéder aux prestations de l'infrastructure qualité	**Action 2.9.1**: Lister les mécanismes d'appui existants	Chaque département ministeriel pour son secteur d'activité		Lister les mécanismes d'appui identifiée	A partir de 2024
	Action 2.9.2 : Choisir le mode de communication de ces mécanismes			modes de communication de ces mécanismes choisis	
	Action 2.9.3 : Mettre à jour la liste			Liste mise à jour	En continu

Promotion de la qualité					
Axe de développement 3 : Formation, compétences et accompagnement					
Projet	**Actions-clés**	**Pilote de l'action**	**Partenaires**	**Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 3.1 Intégration de la qualité et de la fierté de consommer marocain dans les parcours primaires, secondaires et universitaires	**Action 3.1.1**: Etablir les modules de formation sur la qualité et de sensibilisation sur la fierté de consommer marocain pour chaque niveau : scolaire, universitaire, et professionnel	Ministère de l'éducation nationale ANEAQ	- Les associations de protection du consommateur ; - Les associations des parents d'élèves ; Le secteur privé, Le secteur public, - Les OEC - l'OFPPT - MIC	Modules de formation établis	2025
	Action 3.1.2 : Etablir des conventions de partenariat entre le MIC et les ministères chargée de l'enseignement scolaire, universitaire, et professionnel ; l'OFPPT, Les écoles d'ingénieur,			Nombre de conventions signées	
Projet 3.2 : Renforcer les capacités au niveau du consulting et de l'accompagnement des entreprises dans le domaine de la qualité ;	**Action 3.2.1 :** Etablir un cahier de charge permettant de sélectionner les cabinets qui seront enregistré dans une base de données	UMAQ	- DQSE - IMANOR - ACM	Cahier de charge établi	
	Action 3.2.2 : Mettre en place une base de données pour l'enregistrement des cabinets et la publier			Base de données pour l'enregistrement des cabinets est mis en place et publiée	Mise à jour en continu
	Action 3.2.3 : Mettre en place une base de données de compétences en qualité et la publier			une base de compétences en qualité est mis en place et publiée	Mise à jour en continu
Projet 3.3 : Mettre les avancées des TI au service de la formation en qualité (modules de formation par e-learning) ;	**Action 3.3.1** : développer les formations certifiantes en qualité dans le domaine de la formation par E-learning	IMANOR Ministère chargé de l'enseignement supérieur		Nombres de modules développés	
Projet 3.4: Renforcer la formation des formateurs compétents dans les	**Projet 3.4.1 :** Etablir les besoins en formation				

domaines de la qualité pour former les profils adéquats selon les besoins et étudier la possibilité de mettre en place un système de certification des enseignants et formateurs	**Projet 3.4.2 :** Former les formateurs par besoin				
	Projet 3.4.3 :Eétudier la possibilité de mettre en place un système de certification des formateurs				
	Projet 3.4.4 : Mettre en place un système de certification des enseignants et formateurs				
Projet 3.5 : Redynamiser les écosystèmes qualité initiés et création d'autres par secteur;	**Action3.5.1** : Opérationnaliser les écosystèmes qualité pilotes déjà initiés : plasturgie, matériaux de construction et électricité	MIC	Fédérations et associations professionnelles / Laboratoires/centres techniques/ IMANOR/ Maroc PME et tous les autres parties prenantes	Signature de conventions entre le MIC et les fédérations afférent à la plasturgie, les matériaux de construction et électricité	A partir de 2023
	Action3.5.2 : Identifier les écosystèmes qualité à créer en se basant sur les secteurs qui ont signé le contrat de performance avec le ministère ou ceux organisés en clusters et autres			Nombre d'écosystème qualité crées	
	Action3.5.3 : Elaborer un cahier de charge définissant les engagements des différentes parties prenantes de l'écosystème Qualité			Nombre de cahiers de charges élaborés	
	Action3.5.4 : Signer une convention de partenariat entre les parties prenantes.	MIC	Fédérations et associations professionnelles	Nombre de conventions signés	
	Action3.5.5 : Mettre en place un comité de suivi de l'état d'avancement des travaux de l'écosystème.	MIC		Comités de suivi crées	
	Action3.5.6 : Etablir une feuille de route pour chaque écosystème			feuille de route pour chaque écosystème établie	
	Action3.5.7 : suivi de la réalisation des actions	comité de suivi	parties prenantes	Edition d'un rapport annuel sur les actions réalisées pour chaque écosystème	En continu et annuellement
Projet 3.6 :Développer une réflexion sur la qualité 4.0 pour anticiper l'industrie 4.0	**Action 3.6.1 :** Constituer une commission « réflexion qualité 4.0 »	MIC	APEBI, ADD, Universités, écoles d'ingénieurs,	Commission constituée	
	Action 3.6.2 : Réaliser une étude de benchmark			Etude réalisé	

	Action 3.6.3 : Etablir une feuille de route		AMAQUE,	Feuille de route établie	
Projet 3.7 : Elaboration des guides pour améliorer la performance des entreprises	**Action 3.7.1** : Elaborer un guide pour la mise en place d'une démarche qualité pas à pas pour les PME et PMI industrielles	IMANOR	MIC, Fédérations et associations professionnelles	Guide mise en place d'une démarche qualité élaboré	
	Action 3.7.2 : Elaborer un guide pour la mise en place d'une démarche qualité dans les entreprises prestataires de services			Guide qualité des services élaboré	
	Action 3.7.3 : Sensibiliser et former les PME et PMI sur ces guides			Nombre de PME/PMI sensibilisé	En continu
Projet 3.8 : Former les membres du CSNCA sur les outils de la qualité, les normes de management spécifiques	**Action 3.8.1 :** Etablir la liste des membres de CSNCA et leur suppléant	Secrétariat du CSNCA	Les membres du CSNCA		2025
	Action 3.8.2 : Dresser la liste des thématiques objets de la formation	UMAQ/ IMANOR/ MIC		la liste des thématiques validée	
	Action 3.8.3 : Etablir un planning de formation	UMAQ/ secrétariat du CSNCA		Planning de formation établi	
	Action 3.8.4 : Organiser des sessions de formation	Organisme de formation sélectionnée		Les sessions de formation organisées	
Projet 3.9 : Elaborer un benchmark sur la promotion de la qualité.	**Action 3.9.1 :** Réaliser le benchmark sur la promotion de la qualité	Secrétariat du CSNCA		Benchmark réalisé	2025
	Action 3.9.2 : Procéder à l'exploitation du Benchmark et proposer des actions à insérer dans la PNQ	Secrétariat du CSNCA		Benchmark exploité	

Promotion de la qualité					
Axe de développement 4 : Reconnaissance nationale et internationale					
Projet	**Actions-clés**	**Pilote de l'action**	**Partenaires**	**Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 4.1 : Organiser des prix de la qualité et valoriser les lauréats: Prix Nationale de la Qualité, prix AQF ; Prix de bonnes pratiques, Prix de l'étudiant ; Prix du Leader en Qualité	**Action 4.1.1** : Organiser le prix national de la qualité suite à : -Révision du référentiel du prix sur le nouveau model ; - Formation des auditeurs sur le nouveau model ; - Etablir une procédure d'évaluation du prix	UMAQ/MIC	- DQSE - Secteur public - Secteur privé	- Référentiel mis à jour ; - Auditeurs formés sur le nouveau référentiel - Procédure d'évaluation du prix établie - Prix organisé	
	Action 4.1.2 : Organiser le prix national de bonnes pratiques qualité : - Elaborer un référentiel du prix BPQ ; - Formation des auditeurs sur le prix - Etablir une procédure d'évaluation du prix BPQ	UMAQ/MIC		idem	
	Action 4.1.3 : Organiser le prix nationale qualité de l'étudiant : - Elaborer un référentiel du prix étudiant ; - Former des auditeurs sur le prix - Etablir une procédure d'évaluation du prix étudiant	UMAQ/ MESRSI		idem	
	Action 4.1.4 : Organiser le prix AQF : - créer une commission africaine pour la gestion du prix AQF -Elaborer un référentiel du prix ; - former des auditeurs sur le prix - Etablir une procédure d'évaluation du prix AQF	UMAQ/IMANOR/MIC		idem	

	Action 4.1.5 : Organiser le prix régional de la qualité : - Elaborer un référentiel du prix régional ; - Former des auditeurs sur le prix -Etablir une procédure d'évaluation du prix régional	UMAQ/MIC		Idem	
Projet 4.2 : Création d'une cellule de veille ou un observatoire en vue de suivre le positionnement du Maroc au niveau africain, européen et international en matière de qualité	**Action 4.2.1** : Créer la cellule de veille	MIC	IMANOR, LNM, AQM, UMAQ	Cellule de veille	2024-2025
	Action 4.2.2 : Etablir une procédure de travail pour la cellule de veille	MIC		Procédure établie	2024-2025
Promotion de la qualité					
Axe de développement 5 : Renforcement de la qualité via le partenariat et la coopération					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 5.1 : Signature de conventions de partenariat avec les organismes étrangers chargés de la promotion de la qualité	**Action 5.1.1 :** Lister les entités choisies pour établir des partenariats en la matière	Chaque département ministériel pour son domaine d'activité	- Départements ministériels ; - Secteur public ; - Secteur privé ; - CCIS, - Organisations de coopération étrangères	Liste établie	
	Action 5.1.2 : Encourager l'échange d'expériences avec les partenaires de coopération et participer aux transferts de l'expertise entre les membres en matière de promotion de la qualité ;			Rapport sur les échanges d'expérience	
	Action 5.1.3 : signer des conventions avec ces entités en veillant à l'implication de la CGEM comme partie prenante primordiale dans l'établissement et la validation des fiches projets			Nombre de conventions signés	
Promotion de la qualité					
Axe de développement 6 : renforcement de la promotion de la qualité et protection du consommateur					
Projet	**Actions-clés**	**Responsable de l'action**	**Partenaires**	**Indicateurs de réussite**	**Echéance**
Projet 6.1 : l'élaboration de politiques sectorielles de la qualité	**Action 6.1.1:** Développement des politiques sectorielles de la qualité afin de renforcer la qualité des services et des produits au sein de chaque secteur, tout en prenant en considération les particularités et exigences sectorielles	Les membres du CSNCA	Les parties prenantes par membre	Politiques sectorielles élaborés Taux de mise en œuvre de ces politiques sectorielles	À partir de 2024

	spécifiques, et en se conformant à un cadrage national répondant aux meilleurs standards et pratiques adoptés par notre pays pour les différents secteurs de production des valeurs				
Projet 6.2 : Renforcer les capacités des associations de consommateurs : Formation pour les actions de sensibilisation sur la qualité;	**Action 6.2.1 :** Lister les thématiques à programmer annuellement **Action 6.2.2 :** préparer des présentations **Action 6.2.3 :** former des intervenants	- DQSE - DPC - Associations de protection de consommateurs	- Associations de protection de consommateurs - Auditeurs - UMAQ	Nombres de formateurs formés/Nombre d'événements organisés	En continu
Projet 6.3 : Mettre en place un système d'alerte sur les produits non conformes ayant un impact sur la santé et la sécurité des consommateurs	**Action 6.3.1 :** Etablir un cahier de charge pour la plateforme ;	MIC	OEC	Cahier de charge établi	2026
	Action 6.3.2: digitaliser la plateforme	MIC	OEC	Plateforme digitalisé Et Système d'alerte opérationnel	2027-2028